



# **BROCHURE DE CONVOCATION** **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2025**

**27 MAI 2025 À 10H**

133, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 75008 PARIS  
PUBLICISCINÉMAS



**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EST RETRANSMISE  
EN DIRECT ET EN DIFFÉRÉ SUR LE SITE INTERNET**

<https://www.publicisgroupe.com/fr/investisseurs/actionnaires/assemblee-generale>



# SOMMAIRE

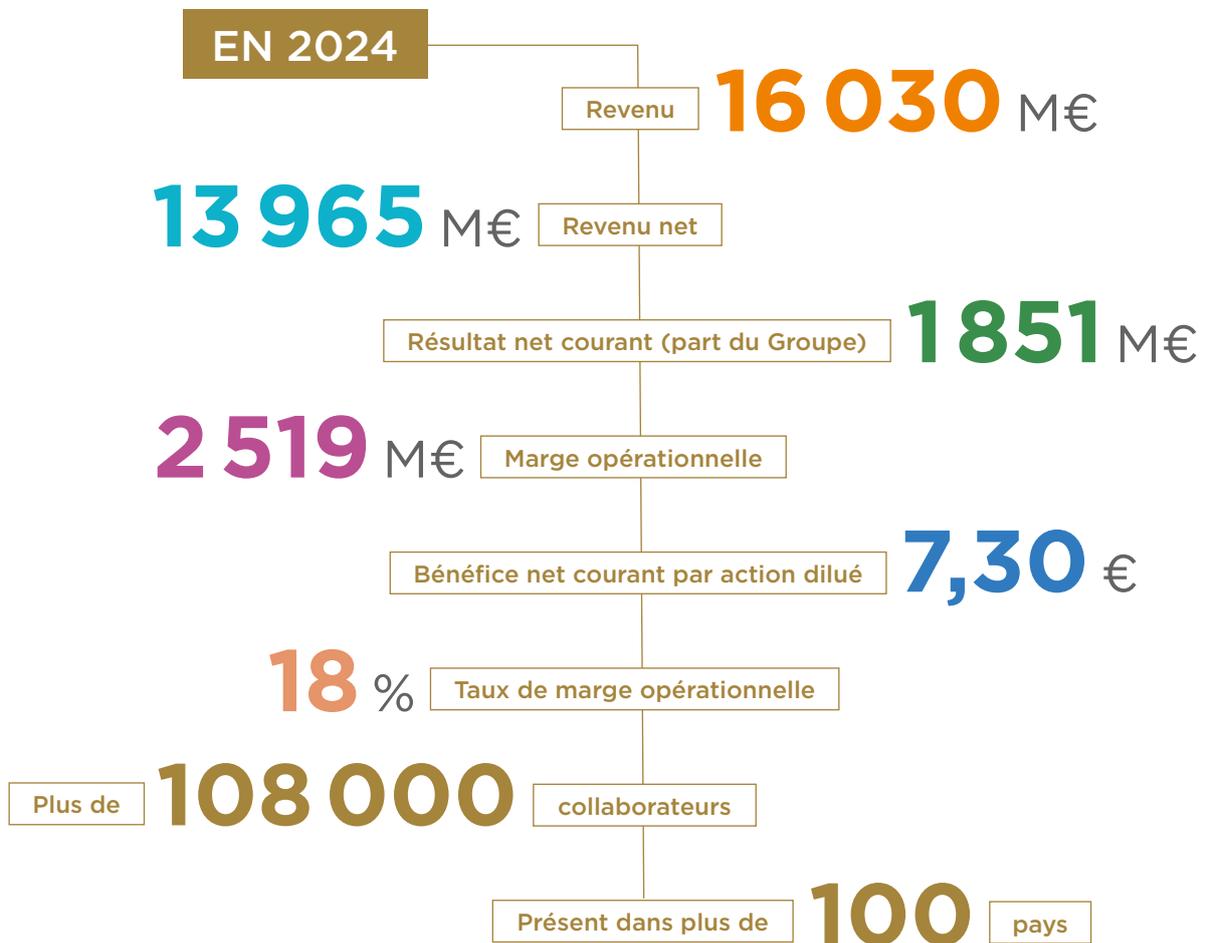
<b>PROFIL DU GROUPE</b>	<b>P. 03</b>
<b>MESSAGE DE MAURICE LÉVY</b>	<b>P. 04</b>
<b>MESSAGE D'ARTHUR SADOUN</b>	<b>P. 06</b>
<b>MODÈLE D'AFFAIRES</b>	<b>P. 08</b>
<b>ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>P. 10</b>
1. Chiffres clés 2024	P. 10
2. Commentaires sur l'exercice	P. 12
<b>CE QU'IL VOUS FAUT SAVOIR</b>	<b>P. 18</b>
1. Gouvernance et ses évolutions	P. 18
2. Rémunération des mandataires sociaux	P. 38
3. Tableau des délégations de compétence et autorisations données au Conseil d'Administration en matière financière	P. 40
4. Modalités de participation à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2025	P. 42
<b>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2025</b>	<b>P. 48</b>
<b>OBJECTIFS ET TEXTE DES RÉOLUTIONS</b>	<b>P. 50</b>
<b>FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS</b>	<b>P. 69</b>
<b>FORMULAIRE D'OPTION POUR LA E-CONVOCATION</b>	<b>P. 71</b>



**Publicis Groupe** accompagne ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur du marketing, de la communication et de la transformation digitale pour les aider à se différencier dans un monde de plus en plus compétitif.

Les clients sont au cœur du modèle du Groupe depuis son origine et bénéficient d'une organisation par pays fluide et unifiée. Le Groupe leur propose une expertise en média ciblée à grande échelle enrichie par des actifs uniques en *data*, une offre dynamique et disruptive en création, ainsi que des compétences inégalées en technologie pour leur permettre d'acquérir une connaissance fine de leurs consommateurs et de créer des canaux digitaux de dialogue direct avec les clients finaux.

Fondé à Paris en 1926, le Groupe est présent dans plus de 100 pays et rassemble plus de 108 000 collaborateurs.





# MESSAGE DU PRÉSIDENT D'HONNEUR



**MAURICE LÉVY**  
Président d'honneur

Lorsque j'ai pris l'initiative de lancer une réflexion sur la gouvernance de Publicis Groupe, qui a abouti à une révision de nos statuts et à la nomination d'Arthur Sadoun en tant que Président-Directeur Général, c'était dans le but de donner au Groupe les moyens d'assurer une gouvernance forte et stable, propice à son développement et à sa croissance. L'objectif était de garantir que les responsabilités demeurent concentrées entre de bonnes mains, tout en permettant une transition fluide vers un avenir prometteur.

Arthur Sadoun a souligné qu'il s'agissait d'une manière de continuer notre collaboration en tandem. Ce n'était pas uniquement une décision juridique ou formelle, mais plutôt une démarche opérationnelle et symbolique. Cette approche, qui a porté ses fruits ces dernières années, a permis de maintenir une collaboration étroite et de faire fructifier nos projets avec succès. Avec ce changement, la responsabilité ultime de l'entreprise repose désormais sur ses épaules. Et il est indéniable que le parcours de Publicis est exceptionnel.

Voir comment les records ont été systématiquement battus — que ce soit en termes de croissance, de nouveaux contrats ou de marges — est une véritable source de fierté. Mais au-delà de ces chiffres impressionnants, l'entreprise dispose désormais d'atouts solides qui ont été renforcés, offrant des services uniques à nos clients et favorisant leur croissance rentable.

L'alchimie entre la *data*, la technologie et la créativité dans un monde en pleine transformation a créé un terreau propice à l'accélération de l'intelligence artificielle. En 2024, Publicis a engagé un investissement de 100 millions d'euros dans l'IA, faisant partie d'un plan plus large de 300 millions d'euros sur trois ans. Cet investissement s'ajoute aux 10 milliards d'euros déjà consacrés ces huit dernières années, notamment dans les acquisitions stratégiques d'Epsilon et Sapient.



**L'ALCHIMIE ENTRE LA DATA,  
LA TECHNOLOGIE ET LA CRÉATIVITÉ  
DANS UN MONDE EN PLEINE TRANSFORMATION  
A CRÉÉ UN TERREAU PROPICE À L'ACCÉLÉRATION  
DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.  
EN 2024, PUBLICIS A ENGAGÉ  
UN INVESTISSEMENT DE 100 MILLIONS D'EUROS  
DANS L'IA, FAISANT PARTIE D'UN PLAN  
PLUS LARGE DE 300 MILLIONS D'EUROS  
SUR TROIS ANS.**

Plus largement, cette évolution se déploie de manière riche et étonnante, se manifestant tant dans nos agences, en soutien quotidien à nos collaborateurs avec Marcel, que dans la production de messages individualisés. Et demain, avec CoreAI, l'IA s'étendra à l'ensemble du Groupe, optimisant la performance de nos campagnes et augmentant la productivité de nos équipes.

Cette transformation juridique, qui s'est réalisée comme prévu, est un levier essentiel au service de l'ensemble des parties prenantes de Publicis : nos clients, nos partenaires, nos collaborateurs et nos actionnaires. Elle a été la clé d'une série de performances professionnelles remarquables. Par exemple, Publicis Conseil a été couronnée Agence de l'année aux Cannes Lions pour la première fois de son histoire, un témoignage de l'excellence continue de l'agence. Publicis Luxe a de son côté décroché le premier Lion d'Or de la catégorie Luxe. Par ailleurs, la campagne La Compil des Bleues pour Orange, signée par Marcel, a été un véritable triomphe, devenant la campagne la plus primée au monde. Ces distinctions soulignent non seulement la créativité du Groupe mais aussi son engagement sociétal.



**CETTE TRANSFORMATION JURIDIQUE,  
QUI S'EST RÉALISÉE COMME PRÉVU,  
EST UN LEVIER ESSENTIEL  
AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DES PARTIES  
PRENANTES DE PUBLICIS : NOS CLIENTS,  
NOS PARTENAIRES, NOS COLLABORATEURS  
ET NOS ACTIONNAIRES.**

Le programme *Working with Cancer* que nous avons lancé a connu un impact considérable en seulement deux ans. En visant à briser la stigmatisation du cancer sur le lieu de travail, il a touché plus de 35 millions d'employés dans 2 500 entreprises à travers le monde. Ce succès témoigne de l'engagement profond de Publicis pour le bien-être de ses collaborateurs et pour la lutte contre cette maladie, et s'inscrit dans notre démarche globale de santé et de prévention.



**PUBLICIS CONSEIL A ÉTÉ COURONNÉE  
AGENCE DE L'ANNÉE AUX CANNES LIONS  
POUR LA PREMIÈRE FOIS DE SON HISTOIRE,  
UN TÉMOIGNAGE DE L'EXCELLENCE  
CONTINUE DE L'AGENCE.**



**LA SOLIDITÉ DE NOTRE BILAN,  
L'INNOVATION CONTINUE ET LA PROFONDEUR  
DE NOS SERVICES ASSURERONT  
QUE PUBLICIS SURMONTERA CETTE PÉRIODE,  
COMME NOUS AVONS SU LE FAIRE  
PAR LE PASSÉ FACE À DES DÉFIS BIEN PLUS  
COMPLEXES, ET TOUJOURS DANS LE RESPECT  
DE NOS VALEURS.**

De manière plus pragmatique, cette réussite se reflète également dans les chiffres : au 31 décembre, notre action a atteint un sommet historique de 103 euros. Bien sûr, les turbulences macroéconomiques qui secouent le marché affecteront notre performance boursière, mais la solidité de notre bilan, l'innovation continue et la profondeur de nos services assureront que Publicis surmontera cette période, comme nous avons su le faire par le passé face à des défis bien plus complexes, et toujours dans le respect de nos valeurs.

**Maurice Lévy**  
*Président d'honneur*



# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



ARTHUR SADOUN

Président-Directeur Général

Publicis Groupe tire les fruits de la vision de Maurice Lévy et des efforts d'exécution de toutes nos équipes. Après avoir été numéro 1 en termes de croissance organique depuis 3 ans, de *new business* depuis 5 ans, de ratios financiers depuis plus de 10 ans, et de capitalisation boursière depuis 2023, Publicis devient le 1<sup>er</sup> groupe de communication mondial.

Publicis s'est radicalement transformé au cours de la dernière décennie, passant de partenaire dans la communication de nos clients à partenaire essentiel dans leur transformation. Nous avons construit un statut de « *Category of One* », grâce notamment à notre position inégalée en données propriétaires, notre écosystème media connecté, notre puissance créative et l'ensemble de nos plus de 25 000 ingénieurs, tous réunis grâce au *Power of One*.

Dans un environnement qui est resté difficile, la croissance organique du revenu net du Groupe s'est établie à +5,8%, en accélération par rapport à la croissance moyenne depuis 2020. Nous finissons l'année en progressant trois fois plus vite que les autres holdings du secteur et cinq fois plus rapidement que les groupes de conseil. Cette surperformance est principalement due à notre positionnement unique mettant la *data* au cœur de notre *Connected Media* et à notre dynamique continue de gain de parts de marché. Nos agences créatives regroupées au sein de *Intelligent Creativity* ont confirmé leur résilience dans un contexte de coupes budgétaires affectant l'ensemble du secteur de la publicité classique. Publicis Sapient est resté confronté à l'attentisme de certains clients vis-à-vis de leurs projets de transformation digitale, situation qui affecte de manière générale tous les principaux acteurs du marché de la transformation numérique.



## PUBLICIS DEVIENT LE 1<sup>er</sup> GROUPE DE COMMUNICATION MONDIAL.

Outre sa surperformance en termes de croissance organique, le Groupe a affiché les ratios financiers les plus hauts de notre industrie avec un taux de marge opérationnelle de 18% et un *free cash-flow* ajusté de plus de 1,8 milliard d'euros, tout en accélérant nos investissements dans l'IA et dans le recrutement de talents.



**2024 A ÉGALEMENT ÉTÉ UNE ANNÉE D'ACCÉLÉRATION EN MATIÈRE D'ACQUISITIONS, NOUS PERMETTANT DE RENFORCER NOTRE AVANCE SUR L'INDUSTRIE, GRÂCE À NOTRE MODÈLE UNIQUE.**

2024 a également été une année d'accélération en matière d'acquisitions, nous permettant de renforcer notre avance sur l'industrie, grâce à notre modèle unique. Nous avons investi 1,2 milliard d'euros, notamment dans l'acquisition d'Influential, la plus grande plateforme de marketing d'influence au monde, et Mars United Commerce, la première entreprise indépendante de marketing e-commerce. Désormais, nous sommes clairement leaders dans trois domaines essentiels pour nos clients : les médias, les créateurs de contenu et le commerce. Nous sommes à présent en mesure de connecter ces expertises avec les données propriétaires d'Epsilon à travers le monde, créant ainsi un écosystème media connecté que nous pouvons mettre en place de manière transparente au sein des environnements propriétaires de nos clients.

Ces résultats très solides nous permettent de proposer à nos actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025, un dividende de 3,60 euros par action, intégralement versé en numéraire, en hausse de 5,9% avec un taux de distribution de 49,3%, soit le niveau le plus élevé de l'industrie.

Je ne peux pas écrire ces mots sans évoquer l'incertitude économique en ce début de 2025. Nombre de nos clients sont confrontés à une situation très difficile en raison des guerres tarifaires, de la hausse de l'inflation et d'un contexte géopolitique plus instable que jamais. Et plus que jamais, nous serons à leurs côtés pour les accompagner dans ces moments incertains.



**NOTRE PERFORMANCE AU PREMIER TRIMESTRE AINSI QUE LE NIVEAU RECORD DE GAIN DE NEW BUSINESS AU COURS DES PREMIERS MOIS DE 2025 NOUS PERMETTENT D'ÊTRE CONFIANTS QUANT À LA CAPACITÉ DU GROUPE À AFFICHER UNE FORTE CROISSANCE EN 2025.**

Notre performance au premier trimestre ainsi que le niveau record de gain de *new business* au cours des premiers mois

de 2025 nous permettent d'être confiants quant à la capacité du Groupe à afficher une forte croissance en 2025. Notre modèle nous permet d'anticiper une croissance organique comprise entre +4% et +5% en 2025. Parallèlement, Publicis Groupe continuera d'afficher les meilleurs ratios financiers du secteur avec une marge opérationnelle attendue en légère progression par rapport au niveau record de 18% de 2024, et un *free cash flow* avant variation du besoin en fonds de roulement compris entre 1,9 et 2 milliards d'euros.

Je tiens à remercier le Conseil pour son soutien sans faille et particulièrement sa Vice-Présidente Élisabeth Badinder et Maurice Lévy, Président d'honneur, dont les visions et les investissements pionniers ont permis au Groupe de se positionner pour affronter un avenir dominé par l'intelligence artificielle. Plus que jamais, son expérience et sa connaissance du secteur ont été des atouts précieux pendant 2024.

Enfin, je souhaite remercier nos clients et nos actionnaires pour leur confiance tout au long de notre transformation, et nos collaborateurs pour leurs efforts extraordinaires en 2024. Grâce à eux, nous avons atteint de nouveaux sommets en tant que Groupe, et nous sommes en bonne position pour poursuivre cette dynamique avec ambition en 2025.

**Arthur Sadoun**

*Président-Directeur Général*

# MODÈLE D'AFFAIRES

## UN MODÈLE UNIQUE POUR ACCÉLÉRER DANS UNE NOUVELLE ÈRE DU COMMERCE.

Premier groupe mondial de communication, Publicis Groupe est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du conseil à l'exécution. Publicis Groupe se positionne comme le partenaire privilégié dans la transformation de ses clients pour leur permettre de créer une expérience personnalisée à grande échelle, grâce à sa capacité unique à alimenter son écosystème de médias connectés avec la créativité intelligente regroupant ses expertises en création et en production, et à l'enrichir avec la technologie de Publicis Sapient, leur permettant d'accroître leur part de marché et d'accélérer leur croissance rentable et durable. Il propose à ses clients une organisation unifiée et fluide leur facilitant l'accès à l'ensemble de ses expertises dans chacun de ses marchés.

## RESSOURCES



### Humain

- 108 179 salariés
- 51,8% de femmes
- + de 100 pays



### Intellectuel

- *Intelligent Creativity*
- *Connected Media*
- *Technology*



### Financier

- Position financière solide
- Total Actif du Bilan : **39,9 Mds €**
- **12 Mds €** d'investissements depuis 2015 (*data*, technologie, IA)



### Sociétal

- Éthique et Conformité
- Innovation sociétale au bénéfice du plus grand nombre



### Environnement

- Objectifs climatiques validés par SBTi
- Eco/Socio-conception des campagnes et projets

L'offre de services de Publicis Groupe repose sur une connaissance fine des attentes des consommateurs et sur un socle unique d'expertises, avec **3 PILIERS**.

CoreAI unifie l'ensemble des données propriétaires du Groupe (2,3 Mds de profils) et irrigue toutes les activités.

### INTELLIGENT CREATIVITY

Pour une créativité dynamique, diverse et disruptive



### CONNECTED MEDIA

Une offre performante en *media* et *data*, pour une personnalisation à grande échelle



CORE AI

### TECHNOLOGY

Des expertises uniques et des solutions technologiques innovantes



## ACTIONS ENGAGÉES

## INDICATEURS-CLÉS 2024

## ODD<sup>(1)</sup>

### Humain



- Marcel, au cœur de la formation et des parcours professionnels
- Bien-être au travail, prévention, santé physique et mentale
- #WorkYourWorld
- #WorkingWithCancer

### Intellectuel



- Satisfaction client au cœur de l'approche « Power of One »
- Marketing responsable
- Expertises pointues
- Investissements en R&D applicative
- Partenariats avec des start-ups
- Évaluation RSE des fournisseurs

### Financier



- Meilleurs indicateurs financiers du secteur
- Activités en croissance

### Sociétal



- Présence dans 100 pays
- 550 campagnes *pro bono* & actions de bénévolat
- Lutte pour la justice sociale

### Environnement



- Objectifs SBTi : scénario à 1,5°C
- *Near Term* 2030 : Réduction de 50% des Scopes 1+2+3<sup>(7)</sup>
- *Long Term* 2040 : Réduction de 90% des Scopes 1+2+3<sup>(7)</sup>
- ENR : Objectif 100% en source directe en 2030
- Réduction des impacts des campagnes & solutions digitales

- 45% de femmes au Conseil d'Administration
- 45,8% de femmes parmi les dirigeants-clés
- 45,1% de femmes à des rôles seniors
- 94% de salariés ont reçu une formation
- 9 224 M€ de charges de personnel
- Women's Forum : + de 1 800 participants à Paris



- 46 000 ingénieurs dans la *Data, Media, Tech*
- A.L.I.C.E.<sup>(2)</sup> : mesure de l'empreinte carbone des campagnes pour + 200 clients/marques
- Membre actif de plusieurs coalitions *Unstereotype Alliance* (UN Women), Fondateur de la *Once And For All Coalition*
- 87% des fournisseurs Groupe en conformité avec le *Enhanced ESG Programme* évalués par un tiers en RSE
- *Vivatech*<sup>(3)</sup> : 130 000 participants à Paris et 11 000 *start-ups*



- 16,0 Mds€ de Revenu
- 14,0 Mds€ de Revenu net
- 2 519 M€ de marge opérationnelle
- 1 851 M€ de résultat net courant<sup>(4)</sup>
- 1,84 Md€ de *Free Cash Flow*<sup>(5)</sup>
- 3,60 € de dividende par action<sup>(6)</sup>

- 655 M€ d'impôts payés en 2024
- 45 M€ de valeur des activités sociétales (*pro bono*, bénévolat)
- 35 M US\$ investis pour soutenir les médias en faveur des minorités

- Intensité carbone 2024 : 2,65 TeqCO<sub>2</sub> per capita (- 23,1% depuis 2019)
- Neutralité carbone sur Scopes 1 & 2 (après achats de RECs et de CCVs)<sup>(8)</sup>
- ENR<sup>(9)</sup> : 75% en source directe
- Membre actif de *Ad Net Zero* initiative sectorielle pour aligner les calculs d'émissions carbone



(1) ODD : Objectifs de développement durable des Nations Unies. Publicis Groupe a retenu 9 des 17 objectifs pour lesquels le Groupe et ses filiales peuvent contribuer et avoir un impact positif (voir chapitre 4.4 du document d'enregistrement universel).

(2) A.L.I.C.E. : Advertising Limiting Impacts & Carbon Emissions, plateforme propriétaire.

(3) En partenariat avec le Groupe les Échos (4) Part du Groupe

(5) Avant variation du besoin en fonds de roulement

(6) Soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025

(7) Scopes 1+2+3 correspondant aux périmètres reconnus par le GHG Protocol

(8) RECs : Certificats d'énergies renouvelables ; GO : Garanties d'origine ; CCVs : Crédits carbone volontaires

(9) ENR : Énergies Renouvelables

# ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

## 1. CHIFFRES CLÉS 2024

Le revenu net du Groupe atteint 13 965 millions d'euros en 2024, en hausse de +6,6% en publié.

La croissance organique est de +5,8%.

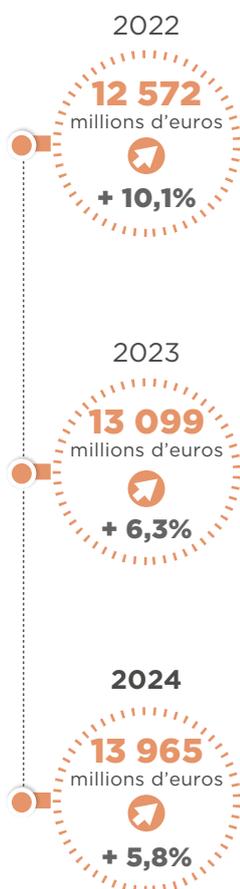
La marge opérationnelle représente 18% du revenu net et atteint 2 519 millions d'euros.

Le résultat net courant part du Groupe s'élève à 1 851 millions d'euros.

Le *free cash flow* avant variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 1 838 millions d'euros.

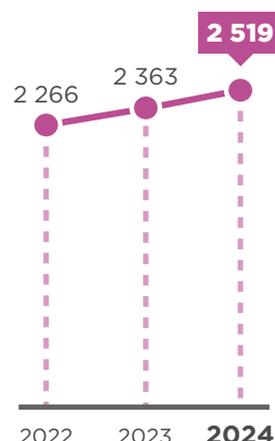
### REVENU NET ET CROISSANCE ORGANIQUE

En millions d'euros

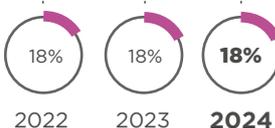


### MARGE OPÉRATIONNELLE<sup>(1)</sup>

En millions d'euros

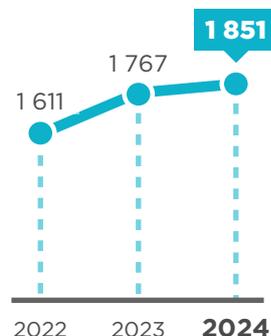


En % du revenu net



### RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE<sup>(1)</sup>

En millions d'euros



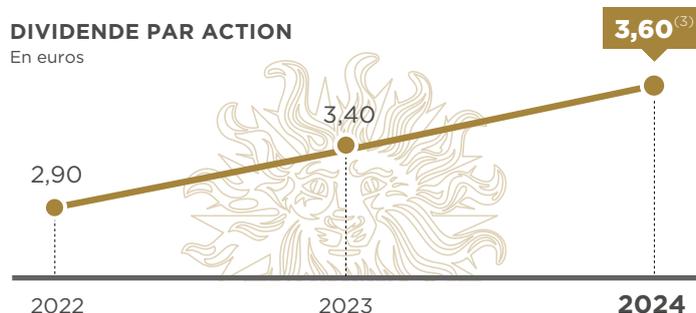
### BÉNÉFICE NET COURANT PAR ACTION DILUÉ<sup>(2)</sup>

En euros



### DIVIDENDE PAR ACTION

En euros



### TAUX DE DISTRIBUTION

En %

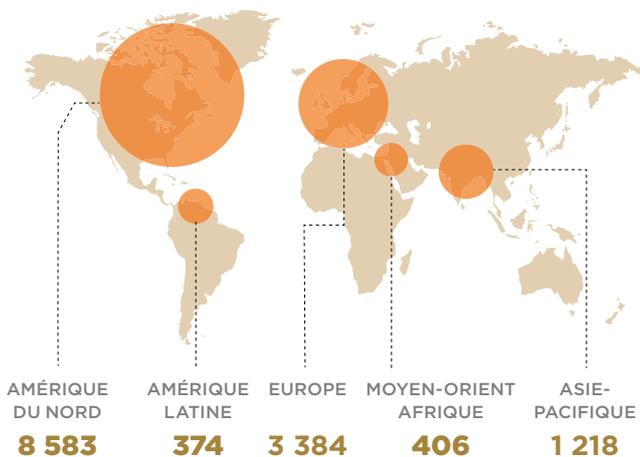


(1) Voir définitions dans le glossaire en fin de section introduction

(2) Le *free cash flow* publié pour 2023 est de 1 547 M€ après décaissement de 148 M€ au titre de l'accord de règlement Rosetta et après le paiement d'un impôt additionnel de 107 M€ réalisé en janvier 2023 relatif à 2022, en application de la législation américaine « *Tax Cuts and Jobs Act* » (TCJA) sur la capitalisation des dépenses du R&D.

(3) Soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025.

## RÉPARTITION DU REVENU NET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en millions d'euros)



Malgré un contexte macroéconomique difficile, le Groupe a enregistré une nouvelle année record en devenant le numéro 1 du secteur de la communication en 2024.

En **Amérique du Nord**, la croissance organique est de +5,1% en 2024. Compte tenu d'un effet de change légèrement négatif lié à l'évolution du taux du dollar par rapport à l'euro

et de la contribution des acquisitions de l'année, la croissance publiée s'établit à +6,6%. Les États-Unis, la géographie la plus importante du Groupe et où le modèle est le plus avancé, affichent une croissance organique solide de +4,9% soutenue par une forte croissance de *Connected Media* et d'*Intelligent Creativity*.

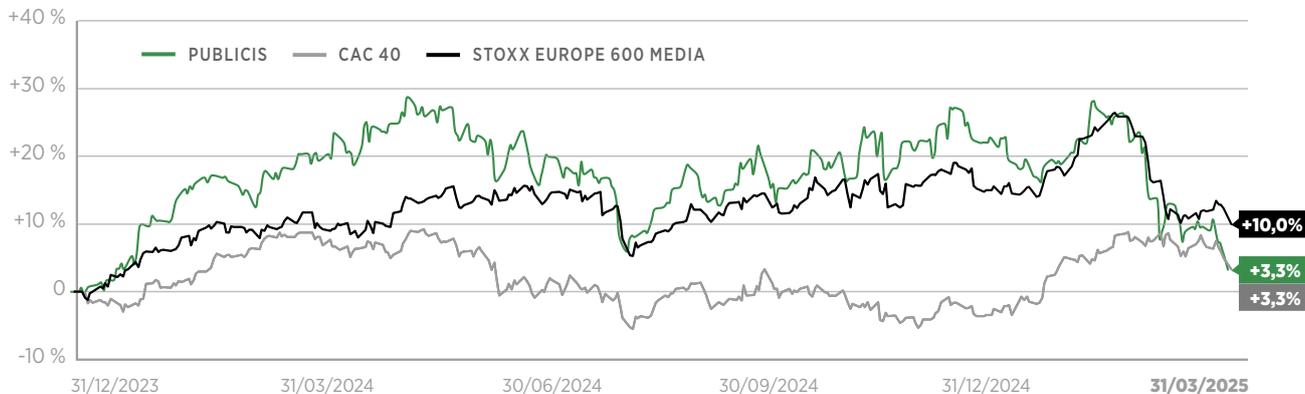
En **Europe**, le revenu net est en hausse de +5,4% en organique et +6,7% en publié, après trois ans de croissance organique à deux chiffres. Cette performance comprend une croissance organique de +1,1% au Royaume-Uni, +4,2% en France, +3,8% en Allemagne et +18,8% en Europe centrale et de l'Est.

La région **Asie-Pacifique** a vu son revenu net croître de +6,3% en organique et de +5,4% en publié. La Chine a enregistré une croissance organique de +6,4% malgré des conditions macroéconomiques difficiles tout au long de l'année.

Le revenu net de la région **Moyen-Orient et Afrique** a progressé de +7,4% en organique et de +6,8% en publié.

En **Amérique latine**, le revenu net est en hausse de +22,9% en organique et +9,7% en publié.

## ÉVOLUTION COMPARÉE DU COURS DE BOURSE DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2024 (en euros)



L'année 2024 a été particulièrement agitée sur les marchés financiers. Après avoir touché de nouveaux records avant l'été, le CAC 40 a fini l'année en baisse par rapport au 1<sup>er</sup> janvier. Cette volatilité résulte des incertitudes politiques touchant plusieurs pays d'Europe, et singulièrement la France, dans un contexte de croissance économique faible. *À contrario*, les marchés américains ont fini l'année sur de nouveaux records, tant pour le Dow Jones que pour le Nasdaq, tirés par une économie américaine dynamique et des gains de productivité importants, mais également par la bonne tenue des valeurs technologiques qui bénéficient de l'engouement autour de l'intelligence artificielle.

Après avoir hissé les taux d'intérêt directeurs à des niveaux historiquement élevés pour lutter contre l'inflation, les grandes

banques centrales ont entamé des cycles de baisses de taux. Ainsi la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont toutes deux abaissé leurs taux de 1 point de pourcentage en 2024.

La capitalisation boursière en dollar des principaux groupes publicitaires mondiaux a progressé de 3% en moyenne en 2024. La croissance du secteur a été portée à la fois par une réévaluation des multiples de valorisation et des révisions à la hausse des estimations. Publicis a affiché encore une performance boursière supérieure à ses pairs (avec une progression de 23%) et a maintenu sa position de la première capitalisation boursière du secteur.

## 2. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

### PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS

En millions d'euros,  
à l'exception des données par action et des%

	2024	2023	2024 vs 2023
<b>DONNÉES EXTRAITES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>			
Revenu net	13 965	13 099	+ 6,6%
Revenu des coûts refacturables	2 065	1 703	+ 21,3%
Revenu	16 030	14 802	+ 8,3%
EBITDA	3 014	2 845	+ 5,9%
En% du revenu net	+ 21,6%	+ 21,7%	- 10 pdb
Marge opérationnelle	2 519	2 363	+ 6,6%
En% du revenu net	18,0%	18,0%	0 pdb
Résultat opérationnel	2 214	1 740	+ 27,2%
Résultat net part du Groupe	1 660	1 312	26,5%
Bénéfice par action	6,62	5,23	+ 26,6%
Bénéfice courant par action, dilué <sup>(1)</sup>	7,30	6,96	+ 4,9%
Dividende par action <sup>(2)</sup>	3,60	3,40	+ 5,9%
Free Cash Flow avant variation du BFR	1 838	1 547	
<b>DONNÉES EXTRAITES DU BILAN</b>			
	<b>31 12 2024</b>	<b>31 12 2023</b>	
Total de l'actif	39 854	36 716	
Capitaux propres, part du Groupe	11 060	9 788	
Endettement financier net (trésorerie nette)	(775)	(909)	

(1) Résultat net part du Groupe après déduction des pertes de valeur, des amortissements des incorporels liés aux acquisitions, des principales plus-values (moins-values) de cession d'actifs, de la variation de juste valeur des actifs financiers et des réévaluations des compléments de prix sur acquisitions, divisé par le nombre moyen d'actions sur une base diluée.

(2) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2025.

### ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET PUBLICITAIRE

En 2024, la croissance de l'économie mondiale s'est établie à +2,7%, globalement stable par rapport à l'année précédente, essentiellement en raison d'une meilleure performance de l'économie américaine (+2,8%), qui a évolué deux fois plus vite que les anticipations, et en dépit d'une performance décevante de la Chine à +4,8% et de la poursuite de la stagnation européenne à +0,9%. L'inflation a de nouveau diminué, mais dans une moindre mesure que l'année précédente : elle reste à des niveaux jugés élevés. Par géographie, la divergence entre les États-Unis (+2,8%) et l'Europe (+0,9%) reste majeure, alors que la Chine (+4,8%) a légèrement freiné, en raison de la persistance de sa crise immobilière et d'une demande interne insuffisante. L'année 2024 a mis en lumière les divergences croissantes entre les grandes économies mondiales, et a également été marquée

par le ralentissement du commerce international, qui croit moins vite que le PIB mondial. Les États-Unis se sont appuyés sur une consommation et un marché du travail dynamiques, mais leur déficit s'est accentué (6,4% du PIB). L'Europe lutte contre le défi climatique et environnemental, ce qui affecte sa compétitivité. La Chine tente de stimuler son économie et de réformer son modèle économique par le développement de la consommation interne. Alors que les politiques monétaires des Banques Centrales étaient restrictives au cours des deux dernières années, elles se sont infléchies dans le sens d'une stimulation de l'économie via la baisse des taux directeurs, qui a marqué l'année 2024 dans tous les pays. Elle a aussi facilité une tendance toujours très favorable sur les marchés d'actions, notamment à Wall Street. Les cours des matières premières sont restés globalement stables : seuls ceux des métaux précieux ont fortement progressé, ceux des produits agricoles ont baissé.

Aux **États-Unis**, la croissance estimée à +2,8% en 2024, a largement dépassé les anticipations faites il y a un an à +1,3%, en dépit d'un contexte mondial incertain. Elle a atteint presque +3% au premier semestre, avant de se réduire au second semestre, jusqu'à +2,4% au quatrième trimestre. La résilience remarquable de l'économie américaine est imputable essentiellement au dynamisme de la consommation, qui représente 70% du PIB de la première économie mondiale, et au contexte monétaire et boursier. La consommation des ménages a bénéficié à la fois de la bonne tenue du marché du travail, et de la désinflation qui a augmenté le pouvoir d'achat des ménages. Les créations d'emplois sont restées importantes tout au long de l'année, malgré un léger affaiblissement en fin de période. Le taux de chômage est légèrement remonté, mais il reste néanmoins bas (3,8%). L'inflation (3,5% en mars, en glissement annuel) a poursuivi sa décrue jusqu'en octobre (2,4%), avant de légèrement progresser depuis (2,7% en novembre). Alors que les années précédentes étaient placées sous le signe d'un durcissement des conditions monétaires, la poursuite de la désinflation a permis à la Fed de commencer un cycle de baisse des taux depuis septembre. Cette baisse des taux monétaires envoie un signal favorable, et même si leur niveau demeure encore élevé, la certitude de la poursuite de leur décrue a constitué un moteur pour la croissance économique, *via* la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Elle a aussi, avec le succès électoral de Donald Trump, contribué à dynamiser les cours à Wall Street, qui a terminé l'année 2024 sur des gains supérieurs à 20%, pour la deuxième année consécutive. Manifestement, les gains sur les actions stimulent l'économie réelle aux USA. La dépense publique est demeurée à un niveau élevé, le déficit des comptes publics devrait s'établir à 6,4% du PIB contre 6,2% en 2023. Les investissements des entreprises ont été moins dynamiques, avec la fin des effets de l'*Inflation Reduction Act*. Le déficit extérieur des USA a progressé à 3,5% du PIB, car les importations ont augmenté de plus de 5%, alors que les exportations ont seulement progressé de 3,3%.

L'économie de la **zone euro** a confirmé sa stagnation, puisqu'elle a progressé seulement de +0,9%, en léger progrès par rapport aux anticipations. La croissance s'est redressée au second semestre : elle atteignait environ 0,5%-0,6% au premier semestre, et 1% environ au second. Ces données reflètent des performances contrastées entre les pays de la zone euro. Les pays du sud de l'Europe, comme l'Espagne (+3%) et dans une moindre mesure le Portugal (+1,7%) ont bénéficié d'un rebond du tourisme et d'une demande intérieure plus forte. À l'inverse, l'Allemagne a stagné (-0,1%), comme l'Italie (+0,5%) : leur industrie est affectée par des défis majeurs de décarbonation notamment, et la demande extérieure pour les biens d'équipement se réduit. La France a mieux résisté (+1,1%), grâce à sa consommation mais le déficit public a augmenté et s'établit à un niveau élevé de 6,4%. L'inflation dans la zone euro a continué de diminuer : son niveau est de 2,4% contre 2,9% en décembre 2023, ce qui a permis à la BCE de baisser ses taux à quatre reprises, entre juin et décembre. Le taux principal de refinancement s'établit à 3%, contre 4% il y a un an. Cette baisse significative des coûts de financement a stimulé modérément l'économie, *via* la baisse des coûts des financements bancaires. Elle devrait se poursuivre en 2025. L'incertitude politique en France (élections anticipées et instabilité gouvernementale)

et en Allemagne (échec de la coalition au pouvoir et nouvelles élections en février 2025), ainsi que la poursuite de la guerre en Ukraine, ont contribué à ralentir l'économie de la zone euro.

En 2024, la croissance du PIB du **Royaume-Uni** devrait être très proche de celle de la zone euro (+0,9%), ce qui représente une performance favorable par rapport aux anticipations d'il y a un an (0,4%). La progression a été régulière sur toute l'année, de +0,3% au premier trimestre, à +1,6% au quatrième. Cette performance économique a été atteinte grâce à la bonne tenue de la consommation, stimulée par la désinflation et un marché du travail favorable (taux de chômage à un niveau peu élevé à 4,3%). Comme en Europe, l'inflation a baissé jusqu'à atteindre 2,5% en fin d'année, ce qui a permis une baisse des taux de la Banque d'Angleterre, de 5,25% à 4,5%. L'inflation hors variables volatiles, demeure relativement élevée, à 3,7%. Le déficit public est élevé, à 6% du PIB.

L'**économie chinoise** a connu une croissance de +4,8% en 2024, en deçà de l'objectif gouvernemental de 5% et de la croissance qui prévalait avant la crise sanitaire du Covid. La crise du secteur immobilier perdure et reste un frein important à la croissance. La faible confiance des ménages a également pesé sur la consommation, tandis que les exportations ont diminué en raison de la demande mondiale en berne et des restrictions à l'importation imposées par certains pays. L'inflation a fortement baissé, s'établissant à un niveau de dessous de 1%, au point que le risque déflationniste semble ressurgir. En raison de cette baisse de la croissance, qui induit des taux de chômage élevés chez les jeunes, le gouvernement a lancé un programme de relance de 10 000 Mds de yuans, ciblant les infrastructures, la technologie et la réduction de la dette locale. La Banque populaire de Chine a abaissé ses taux directeurs à 2,5%, sans effet significatif pour l'instant.

Malgré un environnement macroéconomique incertain, le marché publicitaire a continué à croître en 2024. Selon les prévisions de Zenith en décembre 2024, les dépenses publicitaires mondiales se sont ainsi établies à 947 milliards de dollars, en hausse estimée de 8,1%, en accélération suite à une hausse de 5% en 2023 et de 6% en 2022.

## CHIFFRES CLÉS DE PUBLICIS GROUPE

Dans ce contexte, le Groupe a continué à déployer ses services et ses produits grâce à un mix d'activité et un positionnement uniques, pour aider ses clients à transformer leur marketing et leur business model. Cela a permis au Groupe d'enregistrer une nouvelle année record en devenant le premier groupe de communication au monde en 2024.

Le revenu net du Groupe s'est établi à 13 965 millions d'euros, et se compare à 13 099 millions en 2023, en hausse de 6,6% en publié et de 5,8% en organique.

La marge opérationnelle est ressortie à 2 519 millions d'euros, en hausse de 6,6%, résultant en un taux de marge opérationnelle de 18,0%, maintenu au même niveau record que celui de 2023.

Le résultat net du Groupe a été de 1 660 millions d'euros en 2024, en progression de +26,5% par rapport à 2023.

Le résultat net courant (tel que défini dans la note 11 des comptes consolidés) s'est établi à 1 851 millions d'euros, par rapport à 1 767 millions d'euros en 2023. Le résultat net courant dilué par action s'élève à 7,30 euros, en hausse de 4,9% par rapport à celui de 2023.

Au 31 décembre 2024, le bilan a fait ressortir une position nette de trésorerie de 775 millions d'euros, qui se compare à une trésorerie nette de 909 millions d'euros au 31 décembre 2023. La dette nette moyenne du Groupe sur l'année s'est élevée à 585 millions d'euros, contre 432 millions d'euros en 2023.

Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2025 est de 3,60 euros par action. Rapporté au bénéfice net par action courant dilué, il représente un taux de distribution de 49,3% et s'inscrit dans la politique de distribution du dividende, dont la fourchette s'établit entre 45% et 50%. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, la mise en paiement du dividende se fera le 3 juillet 2025, intégralement en numéraire.

## ACQUISITIONS ET CESSIONS

En 2024, le Groupe a réalisé deux acquisitions majeures, dans le marketing d'influence et le Commerce.

Avec Influential, Publicis Groupe a investi dans la première plateforme marketing d'influence au monde. La technologie propriétaire d'Influential alimentée par l'IA avec plus de 100 milliards de points de données, et son réseau de plus de 3,5 millions de créateurs dont 90% d'influenceurs mondiaux ayant plus d'1 million de followers, sont au service de plus de 300 marques à travers le monde. En combinant ces compétences avec les atouts uniques d'Epsilon en termes de *data* et d'identité, Publicis Groupe met le meilleur du marketing d'influence axé sur l'identité entre les mains de tous les clients de Publicis, à travers un réseau de créateurs Premium, une planification des influenceurs renouvelée et des résultats maximisés en matière de stratégie cross-canal.

Le Groupe a par ailleurs renforcé significativement son offre Commerce en faisant l'acquisition de Mars United Commerce, la plus grande entreprise indépendante de marketing commercial. Avec plus de 1 000 employés répartis dans 14 sites à travers le monde, Mars utilise ses outils propriétaires de commerce connecté pour stimuler la croissance de plus de 100 grandes marques mondiales. La combinaison de la puissance de Publicis Groupe et de Mars a créé la première solution mondiale de commerce connecté, permettant aux clients d'influencer le parcours d'achat de milliards de consommateurs mondiaux grâce à une offre qui combine la base de données la plus riche et complète du secteur sur les habitudes de consommation avec les rayons digitaux et physiques des principaux acteurs du commerce en ligne et en magasin du monde.

Le Groupe a également acquis AKA Asia, l'une des principales agences de communication intégrée de Singapour. Cette

acquisition permet à Publicis Groupe d'étendre et de diversifier ses capacités sur le marché, tout en renforçant son offre en matière de communication stratégique, de relations publiques et d'influence. AKA rejoint le pôle régional Influence du Groupe.

En France, Publicis Groupe a fait l'acquisition de Downtown Paris, une « *creative and production house* » spécialisée dans l'univers du luxe et de la beauté, destinée à renforcer l'activité de production de Publicis France et à travailler avec les différentes entités Luxe du Groupe.

Avec l'acquisition de Spinnaker SCA, le Groupe renforce les capacités et les compétences de Publicis Sapient en matière de supply chain, tandis que l'acquisition de Wibilong, plateforme SaaS de création de communautés clients, complète l'offre d'Epsilon France.

Les paiements effectués (décaissements bruts, après déduction de la trésorerie acquise) durant l'exercice 2024 pour acquérir les entités intégrées s'élèvent à 915 millions d'euros, incluant 67 millions d'euros pour des paiements de compléments de prix.

En janvier 2025, Publicis Groupe a acquis Atomic 212°, la principale agence média indépendante en Australie, renforçant ainsi sa capacité à offrir à ses clients des solutions de transformation marketing complètes et intégrées dans la région.

En février 2025, Publicis Groupe a annoncé l'acquisition de BR Media Group, le leader en marketing d'influence et contenu en Amérique latine, avec un réseau de plus de 500 000 créateurs, dont 80% des influenceurs les plus importants de la région. Fondée en 2012 et basée au Brésil, BR Media Group collabore avec plus de 500 clients locaux et internationaux et est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des créateurs. La technologie propriétaire de BR Media Group, alimentée par plus de 5 milliards de points de données et 50 sources de données, associée à l'*identity graph* d'Epsilon renforcera l'offre *Connected Media* du Groupe en Amérique latine.

En mars 2025 Publicis Groupe a annoncé l'acquisition de Lotame, leader indépendant en *data* et solutions d'identification, dans le cadre de sa stratégie IA. Au total, plus de 4 000 grandes marques et éditeurs à travers le monde utilisent la solution d'identification unique de Lotame, s'appuyant sur plus de 100 sources de données et plus de 1,6 milliard d'identifiants, afin d'optimiser leurs campagnes à grande échelle avec précision. L'alliance des actifs *data* et ID de Lotame combinée aux 2,3 milliards de profils globaux de Publicis Groupe offrira aux clients la possibilité d'adresser 91% des internautes adultes au travers de communications personnalisées et à grande échelle.

En mars 2025, Publicis Groupe a annoncé l'acquisition de Moov AI, chef de file canadien de solutions en intelligence artificielle et en données, ayant réalisé des activations stratégiques en IA pour plus de 100 clients au Canada. Fondée en 2018, Moov AI compte plus de 60 experts dédiés à l'IA,

incluant des scientifiques de données, développeurs de données, conseillers stratégiques, gestionnaires de projets IA et analystes de données. Moov AI constituera une offre complémentaire à CoreAI pour les clients du marché nord-américain et sera intégrée aux vastes capacités en IA de Publicis Groupe.

## ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

### REVENU NET

Le revenu net de Publicis Groupe en 2024 est de 13 965 millions d'euros, en hausse de 6,6% par rapport à 13 099 millions d'euros en 2023. Les variations de taux de change sur l'exercice ont eu un effet négatif de 39 millions d'euros et les acquisitions (nettes de cession) ont contribué pour 152 millions d'euros au revenu net. La croissance organique s'élève à +5,8%.

### MARGE OPÉRATIONNELLE ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'EBITDA s'établit à 3 014 millions d'euros en 2024, contre 2 845 millions d'euros en 2023, soit une hausse de 5,9%. Le taux de marge d'EBITDA ressort à 21,6% du revenu net.

Les charges de personnel atteignent 9 224 millions d'euros en 2024, en hausse de 8,3% contre 8 514 millions d'euros en 2023. Elles représentent 66,1% du revenu net sur l'année, contre 65,0% en 2023. Les coûts fixes de personnel s'établissent à 8 182 millions d'euros et représentent 58,6% du revenu net contre 57,5% en 2023, cette progression étant liée au renforcement des talents pour accélérer notre croissance, ainsi qu'aux investissements relatifs à l'IA. Par ailleurs, le coût des free-lances a augmenté de 38 millions d'euros en 2024, et représente 370 millions d'euros. Les charges de restructuration atteignent 136 millions d'euros, soit 1% du revenu net.

Les **autres coûts** s'élèvent à 4 287 millions d'euros et se comparent à 3 925 millions d'euros en 2023. Hors coûts refacturables, le poste s'élève à 2 222 millions d'euros en 2024, stable par rapport à 2023, représentant 15,9% du revenu net contre 17,0% en 2023. Ils incluent :

- Les autres charges opérationnelles (hors coûts refacturables et dotation aux amortissements), à hauteur de 1 727 millions d'euros, qui se comparent à 1 740 millions d'euros l'an dernier. Ces coûts représentent 12,4% du revenu net contre 13,3% en 2023 ;
- Les dotations aux amortissements, à hauteur de 495 millions d'euros en 2024, en hausse de 13 millions d'euros par rapport au niveau de l'an dernier (482 millions d'euros).

En conséquence, la marge opérationnelle s'établit à 2 519 millions d'euros, en hausse de +6,6% par rapport à 2023. Le taux de marge ressort ainsi à 18,0%, maintenu au même niveau record que celui de 2023.

Les taux de marge opérationnelle s'élèvent à 19,1% pour l'Amérique du Nord, 17,4% pour l'Europe, 19,9% pour l'Asie-Pacifique, 7,8% pour l'Amérique latine et 4,9% pour la région Moyen-Orient et Afrique.

Les amortissements sur immobilisations incorporelles liées aux acquisitions sont de 234 millions d'euros pour l'année, en baisse de 34 millions d'euros par rapport aux 268 millions d'euros de 2023, principalement en lien avec la fin d'amortissement de certaines technologies d'Epsilon.

Les pertes de valeur s'élèvent à 86 millions d'euros et incluent 2 composantes : la principale est liée à l'optimisation du parc immobilier pour 71 millions d'euros et la seconde concerne des pertes de valeurs sur les actifs incorporels pour 15 millions d'euros. En 2023, le montant des pertes de valeur était de 153 millions d'euros, dont 147 millions liés à l'optimisation du parc immobilier et 6 millions d'euros relatifs à des pertes de valeurs sur les actifs incorporels.

Par ailleurs, les autres charges et produits non courants représentent un produit net de 15 millions d'euros en 2024 correspondant principalement au produit de 14 millions d'euros généré par l'apport du droit d'exclusivité pour l'utilisation des technologies CitrusAd et Epsilon à la société mise en équivalence Unlimitail, détenue à 49% par le Groupe. En 2023, les autres charges et produits non courants représentent une charge de 202 millions d'euros, incluant principalement une charge de 203 millions d'euros au titre de l'accord de règlement Rosetta.

Le résultat opérationnel s'élève à 2 214 millions d'euros en 2024, contre 1 740 millions d'euros en 2023.

### AUTRES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le **résultat financier**, composé du coût de l'endettement financier net, de la réévaluation des compléments de prix sur acquisitions, et d'autres charges et produits financiers, est un produit net de 6 millions d'euros en 2024, se comparant à une charge nette de 9 millions d'euros l'an dernier. Hors réévaluation des earn-outs, le résultat financier est une charge de 29 millions d'euros en 2024 par rapport à une charge de 21 millions d'euros l'an dernier.

Le produit (net de charges) sur l'endettement financier net est de 52 millions d'euros en 2024, contre un produit de 78 millions d'euros en 2023. Il comprend une charge d'intérêts de 122 millions d'euros (120 millions d'euros en 2023) et des produits financiers à hauteur de 174 millions d'euros, en baisse de 24 millions d'euros par rapport à 2023.

Les autres charges et produits financiers (hors réévaluation des earn-outs) représentent une charge nette de 81 millions d'euros en 2024 et comprennent notamment 84 millions d'euros d'intérêts sur les obligations locatives et un produit de 10 millions d'euros de réévaluation de la juste valeur des actifs financiers. En 2023, les autres charges et produits financiers correspondaient à une charge nette de 99 millions d'euros, incluant 79 millions d'euros d'intérêts sur les obligations locatives et une charge de 1 million d'euros sur la réévaluation de la juste valeur des fonds communs de placement.

La réévaluation des earn-outs a conduit à enregistrer un produit de 35 millions d'euros, à comparer à un produit de 12 millions d'euros en 2023.

La charge d'impôt est de 549 millions d'euros, contre une charge d'impôt de 415 millions d'euros en 2023. Le taux effectif d'impôt sur l'année 2024 s'établit à 24,9%, à comparer à un taux effectif d'impôt sur l'année 2023 de 24,1%.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est une charge de 2 millions d'euros, contre un produit de 6 millions d'euros en 2023.

La part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net est un produit de 9 millions d'euros en 2024, à comparer à un produit de 10 millions d'euros en 2023.

Au total, le résultat net part du Groupe est un bénéfice de 1 660 millions d'euros en 2024, en progression de +26,5% par rapport à 1 312 millions d'euros en 2023.

Le bénéfice net par action est de 6,62 euros en 2024, en hausse de +26,6% comparé à 5,23 euros en 2023.

## SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

### FREE CASH FLOW

Le *free cash flow* du Groupe avant variation du besoin en fonds de roulement (BFR), s'établit à 1 838 millions d'euros. En 2023, il incluait un impact net de 148 millions d'euros au titre de l'accord de règlement Rosetta.

Les intérêts financiers ont représenté un encaissement net de 69 millions d'euros en 2024, à comparer à un encaissement net de 93 millions d'euros en 2023, reflétant une rémunération moins élevée des positions de trésorerie cette année.

Les remboursements des obligations locatives et les intérêts y afférents s'élèvent à 453 millions d'euros en 2024, en hausse de 30 millions d'euros par rapport à 423 millions d'euros en 2023, en relation avec la politique de retour au bureau du Groupe.

Les investissements nets en immobilisations sont de 235 millions d'euros, en hausse de 57 millions d'euros par rapport aux 178 millions de 2023, reflétant des investissements plus importants dans les plateformes et dans l'infrastructure cloud, le coût relatif au déploiement de l'ERP dans l'ensemble de l'organisation, ainsi que des coûts liés aux nouveaux contrats de location.

Les impôts payés s'établissent à 655 millions d'euros en 2024, en diminution de 14 millions d'euros par rapport à 669 millions d'euros en 2023. En janvier 2023, le Groupe avait procédé au versement d'un montant additionnel de 110 millions d'euros d'impôts relatif à l'exercice fiscal 2022, lié à l'entrée en vigueur de certaines dispositions du « *Tax Cuts and Jobs Act* » (TCJA) aux États-Unis. Cependant, sur ce même exercice, le montant d'impôts acquittés avait été réduit en raison de la déduction des montants acquittés au titre l'accord de règlement Rosetta. En 2024, cet effet a été compensé en grande partie par

une progression de l'impôt payé dû à la hausse du résultat taxable, ainsi qu'à des ajustements de la charge d'impôt payée en 2023 et à des retenues à la source.

### CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT NET

Les capitaux propres consolidés part du Groupe sont passés de 9 788 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 11 060 millions d'euros au 31 décembre 2024, sous l'effet des éléments suivants :

- (+) Résultat net 2024 : 1 660 millions d'euros ;
- (+) Autres éléments du résultat global nets d'impôts : 564 millions d'euros ;
- (-) Dividendes : 853 millions d'euros ;
- (+) Paiements fondés sur des actions, nets d'impôts : 111 millions d'euros ;
- (-) Achats/ventes d'actions propres : 148 millions d'euros ;
- (-) Acquisitions et engagements de rachats de participations : 62 millions d'euros.

Les participations ne donnant pas le contrôle génèrent un montant négatif de 24 millions d'euros, contre 40 millions, également négatifs, au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le Groupe présentait une position de trésorerie nette de 775 millions d'euros, à comparer à une trésorerie nette de 909 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La dette nette moyenne du Groupe sur l'année s'est élevée à 585 millions d'euros, contre 432 millions d'euros en 2023.

La dette brute du Groupe, s'élève à 2 869 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 3 341 millions d'euros au 31 décembre 2023, composée à 69% d'échéances à plus d'un an.

La dette financière brute du Groupe, hors dettes sur compléments de prix d'acquisition et sur engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) est constituée d'emprunts obligataires à taux fixe.

La dette au 31 décembre 2024 (après swaps de change) est principalement libellée en dollars américains pour un montant de 2 684 millions d'euros, soit 94% de la dette brute.

### PUBLICIS GROUPE SA (SOCIÉTÉ MÈRE DU GROUPE)

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 150 millions d'euros en 2024, contre 87 millions en 2023. Il comprend le chiffre d'affaires, composé exclusivement de loyers immobiliers et d'honoraires pour services d'assistance aux filiales du Groupe, pour un montant de 40 millions d'euros (contre 29 millions d'euros en 2023) et des refacturations et autres produits pour 110 millions d'euros (contre 58 millions en 2023), la majeure partie de ces derniers éléments n'ayant pas d'impact au niveau du résultat de la société, car ayant une contrepartie au niveau des charges d'exploitation.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 146 millions d'euros en 2024 contre 80 millions d'euros l'année précédente.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 4 millions d'euros en 2024, contre 7 millions en 2023.

Les produits financiers s'établissent à 2 008 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 916 millions d'euros l'année précédente. Cette forte augmentation est liée aux dividendes perçus remontés par les filiales en 2024 pour un montant total de 2 003 millions d'euros contre 912 millions en 2023.

Les charges financières s'élèvent à 129 millions d'euros en 2024, contre 135 millions d'euros l'année précédente. Cette évolution est principalement liée à la diminution des dotations aux amortissements et provisions qui incluait une dépréciation des titres de 25 millions d'euros en 2023.

Le résultat courant avant impôts est ainsi un bénéfice de 1 883 millions d'euros pour l'année 2024, contre un bénéfice de 788 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'établit à 4 millions d'euros 2024. Le résultat exceptionnel de 2023 n'était pas significatif.

Après prise en compte d'un gain d'impôt net de 9 millions d'euros (contre 12 millions d'euros en 2023), provenant de l'intégration fiscale française, le résultat net de Publicis Groupe, société mère du Groupe, ressort en bénéfice de 1 895 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre un bénéfice de 800 millions au 31 décembre 2023.

### REVENU DU PREMIER TRIMESTRE 2025

Le Groupe a publié son revenu du premier trimestre le 15 avril 2025.

Le revenu net de Publicis Groupe au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 est de 3 535 millions d'euros, en hausse de +9,4% comparé à 3 230 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Les variations de taux de change ont un impact positif de 65 millions d'euros. Les acquisitions (nettes de cessions) ont un impact positif de 78 millions d'euros. La croissance organique est de +4,9%.

Le revenu net en Amérique du Nord est en hausse de +11,3% et de +4,8% en organique, excluant l'effet de change lié à l'évolution du dollar par rapport à l'euro, et la contribution des acquisitions réalisées au cours des 12 derniers mois. Les États-Unis enregistrent un trimestre très solide avec une croissance organique de +4,1% avec l'activité *Connected Media* qui continue à soutenir la croissance ce trimestre, confirmant la force de l'offre intégrée du Groupe dans ce pays où son modèle est le plus avancé. *Intelligent Creativity* enregistre une croissance *high-single digit* ce trimestre portée par des gains de *new business* et des élargissements des services. *Technology* affiche une baisse *single digit* dans un contexte d'attentisme prolongé de la part des clients.

Le revenu net en Europe enregistre une croissance de +4,3% et de +2,7% en organique. La croissance organique au Royaume-Uni est positive grâce à une croissance *high-single digit* pour *Connected Media* et une croissance *single digit* pour *Intelligent Creativity*, les deux bénéficiant des gains de *new business*. Des performances qui compensent une baisse *single digit* pour *Technology*. Face à une base de comparaison

proche de deux chiffres au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, la croissance organique en France est quasiment stable excluant *Technology* avec Publicis Sapient qui affiche une baisse au cours du trimestre. En Allemagne, *Connected Media* et *Intelligent Creativity* enregistrent des croissances positives, alors que *Technology* affiche une baisse. L'Europe Centrale et de l'Est enregistre une très forte croissance organique à deux chiffres.

Le revenu net de la zone Asie-Pacifique est en hausse de +7,5% et de +4,8% en organique. La Chine continue sa forte performance et délivre une croissance organique de +9,3%, après +6,7% au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, grâce à des gains de *new business* en *Connected Media*.

Le revenu net au Moyen-Orient & Afrique est en progression de +14,4% et de +11,5% en organique, porté notamment par une croissance à deux chiffres de *Connected Media* et de *Technology*.

En Amérique latine, le revenu net est en hausse de +28,3% en organique porté par l'ensemble des activités. La croissance publiée est de +15,1%, après prise en compte de la variation négative du peso argentin par rapport à l'euro.

La dette financière nette s'élève à 728 millions d'euros au 31 mars 2025, à comparer à une position de trésorerie nette de 775 millions d'euros à la fin de l'année 2024, reflétant la saisonnalité de l'activité. La dette nette moyenne du Groupe sur les douze derniers mois s'élève à 672 millions d'euros au 31 mars 2025, en hausse par rapport à 383 millions d'euros à fin mars 2024 compte-tenu des acquisitions réalisées depuis le 3<sup>e</sup> trimestre de 2024. La position de liquidité du Groupe reste très solide à 4,2 milliards d'euros.

### PERSPECTIVES

Les tendances développées ci-dessous ne constituent pas des prévisions ou des estimations du bénéfice au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 modifié, pris en application de la Directive 2003/71/00 du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003.

Grâce au gain de plusieurs comptes significatifs au cours du premier trimestre, le Groupe prévoit de compenser l'impact de la détérioration de l'environnement et d'atteindre sa prévision de croissance organique comprise entre +4% et +5% pour l'année 2025.

Au deuxième trimestre 2025, le Groupe anticipe de délivrer une croissance organique dans la fourchette annuelle de +4% et +5%. Cela signifie que la performance du Groupe devrait être relativement équilibrée entre le premier et le second semestre de l'année.

Le Groupe réitère par ailleurs ses objectifs 2025 pour ses ratios financiers avec un taux de marge opérationnelle légèrement en hausse par rapport à son niveau de 18% en 2024, le plus élevé du secteur, et un *free cash flow* compris entre 1,9 et 2 milliards d'euros avant variation du besoin en fonds de roulement.

# CE QU'IL VOUS FAUT SAVOIR

## 1. GOUVERNANCE ET SES ÉVOLUTIONS

### 1.1 CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

L'Assemblée Générale du 29 mai 2024 a approuvé (avec un taux de 94,93%) le changement de mode de gouvernance de Publicis Groupe SA en adoptant une structure de gouvernance à Conseil d'Administration en lieu et place d'une structure à Conseil de surveillance et Directoire.

L'Assemblée Générale du 29 mai 2024 a également approuvé la nouvelle composition du Conseil d'Administration (plus d'information sur la composition du Conseil d'Administration en pages 20 et 21 de la présente brochure).

Ce changement est le fruit d'un processus long et rigoureux, initié par Monsieur Maurice Lévy dans l'intérêt de l'entreprise, de toutes les parties prenantes, et particulièrement des actionnaires. Ce changement permet de concilier trois exigences majeures : d'abord celle d'une transition maîtrisée ; ensuite, celle de la continuité ; et enfin, celle d'une gouvernance efficace et équilibrée.

Sur avis du Comité de nomination, le Conseil d'Administration du 29 mai 2024 a décidé de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce contexte, Monsieur Arthur Sadoun, ancien Président du Directoire, a été nommé en qualité de Président-Directeur Général et Monsieur Maurice Lévy, ancien Président du Conseil de surveillance a été nommé en qualité de Président d'honneur, préservant ainsi le tandem formé par Messieurs Arthur Sadoun et Maurice Lévy depuis 2017, ingrédient clé du succès du Groupe.



**MAURICE LÉVY**

Président d'honneur

*Monsieur Maurice Lévy a été nommé Président d'honneur par le Conseil d'Administration du 29 mai 2024. Il a un rôle consultatif auprès du Conseil d'Administration. Il partage avec le Conseil, son expérience, son expertise, sa connaissance intime du Groupe et ses relations privilégiées avec les grands interlocuteurs du Groupe en France et dans le monde.*

La réunion des fonctions de Président et de Directeur Général est le mode d'organisation le mieux adapté à la situation actuelle du groupe Publicis, à son agilité, à son secteur d'activité, à son implantation géographique, et aux enjeux auxquels il est confronté. Le Conseil a considéré que l'unification des fonctions de Président et de Directeur Général permettait d'améliorer encore davantage l'efficacité de l'équipe dirigeante grâce à un système de gouvernance réactif et agile dans sa prise de décision, sous l'impulsion et le contrôle du Conseil d'Administration, tout en assurant une continuité dans la gouvernance du Groupe qui est au cœur du succès de Publicis depuis sa création.

Ce changement a été accompagné des mesures appropriées visant à garantir une gouvernance équilibrée. Cela est assuré par la pérennité de la fonction de Vice-Présidente de Madame Élisabeth Badinter, par le renforcement de l'organisation des Comités du Conseil afin de leur permettre un suivi renforcé des risques et de la stratégie de la Société et par la création d'une fonction d'Administrateur Référent indépendant, occupée par Monsieur André Kudelski.

Les renseignements détaillés relatifs aux rôles et missions des instances de gouvernance de Publicis Groupe SA sont mentionnés au sein du document d'enregistrement universel 2024 à la section 3.1.1 « Organisation de la gouvernance »<sup>(1)</sup>.

*(1) Le document d'enregistrement universel est consultable sur le site de Publicis Groupe à la section informations réglementées (<https://www.publicisgroupe.com/fr/investisseurs/investisseurs-analystes/information-reglementee>) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)).*

## 1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024



**ARTHUR SADOUN**  
Président-Directeur Général



**ÉLISABETH BADINTER**  
Vice-Présidente du Conseil  
d'Administration  
Présidente du Comité de nomination



**SIMON BADINTER**  
Membre du Comité stratégique,  
environnemental et social



**JEAN CHAREST**  
Administrateur indépendant  
Président du Comité d'audit et des  
risques financiers  
Membre du Comité de nomination



**SOPHIE DULAC**  
Membre du Comité stratégique,  
environnemental et social



**THOMAS H. GLOCER**  
Administrateur indépendant  
Membre du Comité d'audit  
et des risques financiers  
Membre du Comité de rémunération  
Membre du Comité stratégique,  
environnemental et social



**MARIE-JOSÉE KRAVIS**  
Administratrice indépendante  
Présidente du Comité stratégique,  
environnemental et social  
Membre du Comité de nomination



**ANDRÉ KUDELSKI**  
Administrateur Référent indépendant  
Membre du Comité de rémunération  
Membre du Comité d'audit  
et des risques financiers  
Membre du Comité de nomination



**SUZAN LEVINE**  
Administratrice indépendante  
Membre du Comité d'audit  
et des risques financiers  
Membre du Comité de nomination



**DR ANTONELLA MEI-POCHTLER**  
Administratrice indépendante  
Présidente du Comité  
de rémunération  
Membre du Comité stratégique,  
environnemental et social



**TIDJANE THIAM**  
Administrateur indépendant  
Membre du Comité d'audit  
et des risques financiers  
Membre du Comité stratégique,  
environnemental et social



**PIERRE PÉNICAUD**  
Administrateur représentant  
les salariés  
Membre du Comité stratégique,  
environnemental et social



**PATRICIA VELAY-BORRINI**  
Administratrice représentant  
les salariés  
Membre du Comité de rémunération

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration comprend **treize membres** (dont deux Administrateurs représentant les salariés) avec **45%** de femmes (5/11)<sup>(1)</sup>, **64%** de membres indépendants (7/11)<sup>(1)</sup> et **73%** de membres de nationalité étrangère (8/11)<sup>(2)</sup>.

**À compter du 29 mai 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 98%.**

(1) Conformément à la loi et au Code Afep-Medef, les Administrateurs représentant les salariés au Conseil d'Administration ne sont pas pris en compte pour le calcul des pourcentages relatifs à la représentation hommes/femmes ni pour le décompte des membres indépendants.

(2) Hors Administrateurs représentant les salariés.

Le tableau ci-après donne une présentation synthétique de la composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024 :

	Informations personnelles			Expérience			Position au sein du Conseil d'Administration			Participation			
	Âge <sup>(1)</sup>	Genre	Nationalité	Nombre d'actions Publicis Groupe SA détenues <sup>(1)</sup>	Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées	Membre indépendant <sup>(2)</sup>	Première nomination	Année(s) de présence au Conseil <sup>(3)</sup>	Échéance de mandat	Membre du Comité d'audit et des risques financiers	Membre du Comité de nomination	Membre du Comité de rémunération	Membre du Comité stratégique, environnemental et social
Arthur Sadoun <i>Président-Directeur Général</i>	53	H	Française	267 339	2	Non	29/05/2024	1	AG 2028				
Élisabeth Badinter <i>Vice-Présidente du Conseil</i>	80	F	Française	16 700 967	1	Non	27/11/1987	37	AG 2028	✓			
Simon Badinter	56	H	Française et Américaine	1 296	1	Non	17/06/1999	25	AG 2026				•
Jean Charest	66	H	Canadienne	1 400	3	Oui	29/05/2013	11	AG 2027	✓	•		
Sophie Dulac	67	F	Française	1 599 460	1	Non	25/06/1998	26	AG 2028				•
Thomas H. Glocer	65	H	Américaine	500	3	Oui	25/05/2016	8	AG 2028	•		•	•
Marie-Josée Kravis	75	F	Américaine	2 914	2	Oui	01/06/2010	14	AG 2028		•		✓
André Kudelski	64	H	Suisse et Américaine	500	2	Oui	25/05/2016	8	AG 2028	•	•	•	
Suzan LeVine	55	F	Américaine	537	1	Oui	29/05/2019	5	AG 2027	•	•		
Antonella Mei-Pochtler	66	F	Italienne	500	3	Oui	29/05/2019	5	AG 2027			✓	•
Tidjane Thiam	62	H	Française et Ivoirienne	700	2	Oui	25/05/2022	2	AG 2026	•			•
Pierre Pénicaud <i>Administrateur représentant les salariés</i>	61	H	Française	0	1	n/a	20/06/2017	7	12/05/2028				•
Patricia Velay-Borrini <i>Administratrice représentant les salariés</i>	56	F	Française	50	1	n/a	16/10/2020	4	12/05/2028			•	
<b>H : homme - F : femme</b>						<b>n/a : non applicable</b>			<b>✓ : Présidence de Comité</b>				

(1) Au 31 décembre 2024.

(2) Administrateurs qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance énoncés dans le Code Afep-Medef.

(3) La durée de présence des Administrateurs au sein du Conseil est calculée à partir de la date de leur première nomination en qualité de mandataire social au sein de Publicis Groupe SA. Ainsi, le changement de structure de gouvernance décidée le 29 mai 2024 n'impacte pas le calcul de l'ancienneté des Administrateurs.

## COMPLÉMENTARITÉ DES COMPÉTENCES

Les Administrateurs disposent d'expertises variées dans des domaines clés pour Publicis Groupe. Compte tenu de l'expérience, de l'engagement propre à chacun et de leur appartenance aux Comités du Conseil, le Comité de nomination, après consultation de chacun des Administrateurs, a établi une matrice de compétences individualisée. Cette matrice est mise à jour chaque année.

### COMPÉTENCES GÉNÉRALES

- EXPÉRIENCE INTERNATIONALE**  
Expérience en tant que dirigeant(e), cadre dirigeant ou membre d'un Conseil au sein d'un groupe et/ou société de taille significative avec une dimension internationale (autre que le Groupe Publicis) et/ou acquise au sein d'une organisation ou administration publique étrangère permettant une bonne compréhension des enjeux liés aux différentes régions où le Groupe Publicis est présent et l'exercice d'un mandat social dans un groupe international.
- FINANCE / AUDIT**  
Formation académique et/ou expérience sur des fonctions permettant une pratique approfondie d'au moins deux des domaines suivants : finance d'entreprise, processus d'audit et de contrôle interne, gestion des risques, assurance, fiscalité, fusions acquisitions et marchés financiers.
- RESSOURCES HUMAINES**  
Expérience en tant que dirigeant(e) ou cadre dirigeant dans un groupe et/ou société de taille significative permettant de maîtriser des enjeux liés à la gestion des ressources humaines et au management dans un contexte international et multiculturel.
- GOVERNANCE**  
Expérience en tant que dirigeant(e), cadre dirigeant ou membre d'un Conseil au sein d'un groupe et/ou société de taille significative et/ou formations certifiantes d'organismes reconnus en matière de gouvernance permettant une bonne compréhension des enjeux de gouvernance et du fonctionnement des sociétés cotées de la taille de Publicis.
- ÉTHIQUE / CONFORMITÉ**  
Expérience en tant que dirigeant(e) ou cadre dirigeant et/ou membre d'un comité d'éthique/RSE d'une société cotée et/ou acquise par l'exposition à des autorités réglementaires ou à des organismes publics permettant une connaissance théorique en matière d'éthique, droits humains, conformité. Sont également concernés les Administrateurs dont le parcours est notoirement reconnu sur l'éthique et les droits humains.

### COMPÉTENCES SECTORIELLES

- COMMUNICATION / PUBLICITÉ / MÉDIA**  
Expérience en tant que dirigeant(e), cadre dirigeant, membre d'un Conseil, ou fonctions salariées au sein d'un groupe et/ou société de taille significative ayant un fort ancrage dans le secteur de la communication, de la publicité et/ou des médias permettant une bonne compréhension des activités du Groupe Publicis.
- NOUVELLES TECHNOLOGIES / DIGITAL / INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**  
Expérience en tant que dirigeant(e), cadre dirigeant, membre d'un Conseil ou fonctions salariées au sein d'un groupe et/ou société de taille significative permettant de comprendre, de mettre en œuvre ou de développer des stratégies en matière technologiques, *data*, digitale et/ou d'intelligence artificielle.

### COMPÉTENCES RSE

- DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL**  
Expérience professionnelle, formations et/ou engagement personnel au sein d'un groupe et/ou société de taille significative et/ou d'organismes reconnus permettant une bonne compréhension des enjeux environnementaux et/ou climatiques, notamment pour les sociétés de services, et des enjeux liés au reporting extra-financier.
- ENGAGEMENT SOCIÉTAL**  
Expérience professionnelle et/ou engagement personnel au sein d'un groupe et/ou société de taille significative et/ou d'organismes reconnus sur des sujets avec une forte dimension sociale permettant une bonne compréhension des enjeux sociaux et sociétaux. Sont également concernés les Administrateurs dont le parcours est notoirement reconnu sur les enjeux sociaux et sociétaux.

La matrice de compétences permet de distinguer le niveau d'évaluation de chaque Administrateur, en indiquant s'il possède une expertise (E) ou une bonne connaissance (BC) des compétences définies.

	Compétences générales					Compétences sectorielles		Compétences RSE		Appartenance aux Comités			
	Expérience internationale	Finance / Audit	Ressources humaines	Gouvernance	Éthique / Conformité	Communication / publicité / média	Nouvelles technologies / digital / intelligence artificielle	Développement durable / Engagement environnemental	Engagement sociétal	Comité d'audit et des risques financiers	Comité de nomination	Comité de rémunération	Comité stratégique, environnemental et social
 Arthur Sadoun <i>Président-Directeur Général</i>	E	E	E	E	BC	E	E	BC	E				
 Élisabeth Badinter			BC	E	E	E			E		*		
 Simon Badinter	E			E	BC	E	BC		E				*
 Jean Charest	E	E	BC	E	E			E	E	*	*		
 Sophie Dulac			E	E	BC	E		BC	BC				*
 Thomas H. Glocer	E	E	BC	E	BC	E	E			*	*	*	
 Marie-Josée Kravis	E	E		E	BC		BC		E		*		*
 André Kudelski	E	E	E	E	BC	E	E	BC	BC	*	*	*	
 Suzan LeVine	E	BC	E	E	E	E	E	E	E	*	*		
 Antonella Mei-Pochtler	E	BC	E	E	E	BC	E	BC	E			*	*
 Tidjane Thiam	E	E	BC	E	E		BC	BC	E	*			*
 Pierre Pénicaud			BC		BC	E		BC	BC				*
 Patricia Velay-Borrini			BC	BC	BC	BC		BC				*	
<b>Total</b>	<b>69%</b>	<b>62%</b>	<b>85%</b>	<b>92%</b>	<b>100%</b>	<b>77%</b>	<b>62%</b>	<b>69%</b>	<b>85%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

E : expertise  
BC : bonne connaissance

## PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2024



### ARTHUR SADOUN

- Président-Directeur Général

### BIOGRAPHIE

**Né le 23 mai 1971,  
de nationalité française**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
29 mai 2024

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2028

**Nombre d'actions détenues :**  
267 339

**Publicis Groupe SA**  
133, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
France

Arthur Sadoun, diplômé de l'European Business School et titulaire d'un MBA à l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD), commence sa carrière à l'âge de 21 ans en créant sa propre agence de publicité au Chili qu'il vendra plus tard à BBDO. Il rejoint le réseau TBWA (Omnicom) en 1997 et est nommé CEO de TBWA/Paris en 2003. En 2006, il rejoint le groupe Publicis en tant que CEO de Publicis Conseil, vaisseau amiral du Groupe fondé par Monsieur Marcel Bleustein-Blanchet. Il est nommé Président de Publicis France en 2009 puis est promu CEO du réseau Publicis Worldwide en 2013. En 2015, il est nommé CEO de Publicis Communications, le pôle de solution créatif de Publicis Groupe. Il est nommé Président du Directoire de Publicis Groupe SA le 1<sup>er</sup> juin 2017 puis Président-Directeur Général le 29 mai 2024.

Arthur Sadoun a été élevé au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2014, désigné « Dirigeant de l'Année » par Advertising Age en 2016. Il a été promu au grade de Chevalier de la Légion d'honneur en 2021.

#### Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

- Administrateur : MMS USA Holdings, Inc. (États-Unis).

#### Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe

- Administrateur indépendant : Carrefour SA, société cotée (France).

#### Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années

Mandat énuméré ci-dessus.

#### Expertises clés\*

Générales : • Expérience internationale • Finance / Audit • Ressources Humaines • Gouvernance  
Sectorielles : • Communication / Publicité / Média • Nouvelles technologies / Digital / Intelligence Artificielle  
RSE : • Engagement sociétal

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## ÉLISABETH BADINTER

- Vice-Présidente du Conseil d'Administration
- Présidente du Comité de nomination

**Née le 5 mars 1944,  
de nationalité française**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
27 novembre 1987

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2028

**Nombre d'actions détenues :**  
16 700 967

**Publicis Groupe SA**  
133, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
France

## BIOGRAPHIE

Fille de Marcel Bleustein-Blanchet, fondateur de Publicis Groupe, Elisabeth Badinter est agrégée de philosophie, spécialiste du XVIII<sup>e</sup> siècle et a également enseigné à l'École Polytechnique. Observatrice de l'évolution des mentalités et des mœurs, elle est l'auteur de nombreux essais. Elisabeth Badinter a rejoint le Conseil de surveillance en 1987 et l'a présidé de 1996 à 2017. Elle est désormais Vice-Présidente du Conseil d'Administration de Publicis Groupe SA depuis le 29 mai 2024.

### Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

Néant.

### Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe

- Écrivain.
- Présidente : Eljud SAS (France), Judest SAS (France), Juzach SAS (France), Eliben SAS (France), Alba SAS (France), Vaba SAS (France), Elsi SAS (France).
- Présidente de la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation (France).

### Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années

Mandats énumérés ci-dessus.

### Expertises clés\*

Générales : • Gouvernance • Éthique / Conformité  
Sectorielles : • Communication / Publicité / Média  
RSE : • Engagement sociétal

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## SIMON BADINTER

- Administrateur
- Membre du Comité stratégique, environnemental et social

**Né le 23 juin 1968,**  
de nationalité française  
et américaine

**1<sup>re</sup> nomination :**  
17 juin 1999

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2026

**Nombre d'actions détenues :**  
1 296

**Publicis Groupe SA**  
133, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
France

## BIOGRAPHIE

Fils d'Élisabeth Badinter, Simon Badinter a été successivement Directeur du développement international (1996), membre du Directoire (1999-2013) et Président (2003-2011) de Médias et Régies Europe, ainsi que Président de Medias Regies America jusqu'en 2013. Simon Badinter a été successivement animateur de son radio show, diffusé aux États-Unis le soir par Iheartradio puis à compter de 2017, volontaire coach auprès des jeunes mineurs en détention en Ohio, programme qui a été étendu au Kentucky et à la Pennsylvanie en 2023 et animateur du programme *Sing for life au Akron Children's Hospital Behavioral Department* dans l'Ohio. En décembre 2022, l'Association des juges des tribunaux pour mineurs de l'État de l'Ohio lui a attribué le prix « *Court service award* » en reconnaissance de l'ensemble de son action auprès des jeunes en difficulté et des services rendus au système judiciaire. De plus, il est membre du Conseil d'Administration de Médiavision et Jean Mineur.

### Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

- Administrateur : Médiavision et Jean Mineur SA (France).

### Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe

- Administrateur : BDC SAS (France).
- Animateur et coach (États-Unis).
- Président-Directeur Général : Simbad Productions LLC (États-Unis).
- Directeur Général : Elsi SAS (France).

### Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années

**Mandats énumérés ci-dessus.**

### Expertises clés\*

Générales : • Expérience internationale • Gouvernance  
Sectorielles : • Communication / Publicité / Média  
RSE : • Engagement sociétal

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## JEAN CHAREST

- Administrateur indépendant
- Président du Comité d'audit et des risques financiers
- Membre du Comité de nomination

**Né le 24 juin 1958,  
de nationalité canadienne**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
29 mai 2013

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2027

**Nombre d'actions détenues :**  
1 400

**Therrien Couture Joli-Coeur**  
1100, boul René Lévesque Ouest,  
bureau 2000, Montréal (Québec)  
H3B 4N4  
Canada

## BIOGRAPHIE

Avocat de formation, ancien Vice-Premier Ministre du Canada et Premier Ministre du Québec de 2003 à 2012, l'honorable Jean Charest est l'une des personnalités politiques les plus connues du Canada. Il a notamment été l'initiateur de la négociation de l'Accord Économique Commercial et Global (AECG/CETA) entre le Canada et l'Union Européenne. Il a conclu avec la France l'entente de mobilité de main-d'œuvre la plus moderne au monde et son gouvernement a livré le « Plan Nord », un plan de développement durable pour le Nord du Québec. Il est aujourd'hui associé au cabinet d'avocat canadien Therrien Couture Joli-Coeur.

**Autres mandats et fonctions  
exercés au sein du Groupe**  
Néant.

**Mandats et fonctions principales  
exercés en dehors du Groupe**

- Associé : Cabinet Therrien Couture Joli-Coeur (Canada).
- Président du Conseil d'Administration : Ondine Biomedical, société cotée (Canada).
- Membre du Conseil consultatif : Woodrow Wilson Center – Canada Institute (Canada), Canadian Global Affairs Institute (Canada).
- Membre du groupe canadien de la Commission Trilatérale (Canada).
- Président honoraire : Canada ASEAN Business Council (Singapour).
- Membre du Conseil de surveillance et membre du Comité de gouvernance : Tikehau Capital SCA, société cotée (France).

- Membre : Leaders pour la Paix (France).
- Membre représentant permanent : Chardi, Inc. (Canada).
- Co-Président du Conseil d'Administration : Canada UAE Business Council (Canada).
- Membre du Conseil d'Administration : Historica Canada (Canada), Institute for Research on Public Policy (Canada), Rideau Hall Foundation (Canada), China-Europe International Business School (CEIBS) (Chine).
- Président du Conseil avisier : Duham House (Canada).
- Membre du « Steering Committee » : Conseil sur les relations canado-américaines (Canada).
- Membre : Comité avisier du gouvernement du Canada sur les relations Canada - États-Unis (Canada).

**Mandats hors Groupe au cours  
des cinq dernières années**

**Mandats énumérés ci-dessus ainsi  
que les mandats suivants :**

- Membre du Comité avisier : CelerateX (Hong Kong) (fin en 2024).
- Président du Conseil d'Administration : Windiga Energie (Canada) (fin en 2022).
- Administrateur : Canada Jetlines Operations Ltd, société cotée (Canada) (fin en 2022), Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, société cotée (Canada) (fin en 2022), Fondation Asie Pacifique (Canada) (fin en 2021), HNT Electronics Co Ltd (Corée du Sud) (fin en 2020).

### Expertises clés\*

Générales : • Expérience internationale • Finance / Audit • Gouvernance • Éthique / Conformité RSE : • Développement durable / Engagement environnemental • Engagement sociétal

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## SOPHIE DULAC

- Administratrice
- Membre du Comité stratégique, environnemental et social

**Née le 26 décembre 1957,  
de nationalité française**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
25 juin 1998

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2028

**Nombre d'actions détenues :**  
1 599 460

**Dulac Cinémas**  
60, rue Pierre-Charron  
75008 Paris  
France

## BIOGRAPHIE

Petite-fille de Marcel Bleustein-Blanchet et nièce d'Élisabeth Badinter. Après plusieurs années dans le secteur des relations publiques, Sophie Dulac, diplômée en psychographe, continue sa carrière en créant et en dirigeant un cabinet de conseil en recrutement. Depuis 2001, elle préside la société d'exploitation de salles de cinéma Les Écrans de Paris, désormais dénommée Dulac Cinémas. Elle dirige également les sociétés de production et de distribution de films Dulac Productions et Dulac Distribution. Depuis 2012, Sophie Dulac est la fondatrice et la Présidente du Champs-Élysées Film Festival. Sophie Dulac a été Vice-Présidente du Conseil de surveillance de 1999 à 2017.

**Autres mandats et fonctions  
exercés au sein du Groupe**  
Néant.

**Mandats et fonctions principales  
exercés en dehors du Groupe**

- Présidente : Dulac Cinémas SAS (France),  
Maison Dulac Cinéma SAS (France).

- Gérante : Dulac Productions SARL (France), Dulac Distribution SARL (France), Marceau Media SARL (France).
- Vice-Présidente du Conseil d'Administration : CIM de Montmartre (Association) (France).
- Présidente : Association Champs-Élysées Film Festival (France).

**Mandats hors Groupe au cours  
des cinq dernières années**  
**Mandats énumérés ci-dessus.**

### Expertises clés\*

Générales : • Ressources Humaines • Gouvernance  
Sectorielles : • Communication / Publicité / Média

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## THOMAS H. GLOCER

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité d'audit et des risques financiers
- Membre du Comité de rémunération
- Membre du Comité stratégique, environnemental et social

**Né le 8 octobre 1959,  
de nationalité américaine**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
25 mai 2016

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2028

**Nombre d'actions détenues :**  
500

**Angelic Ventures LP**  
6 East 45th Street  
New-York, NY 10017  
États-Unis

## BIOGRAPHIE

Thomas H. Glocer fut avocat d'affaires au sein du cabinet Davis Polk & Wardwell avant d'entrer, en 1993, chez Reuters. Il a été nommé Directeur Général de Reuters Group en 2001 puis d'avril 2008 à décembre 2011, Directeur Général de Thomson Reuters Corp. Il est actuellement Président exécutif du Conseil de BlueVoyant Inc. et Président du Conseil d'Istari Global Ltd, sociétés spécialisées dans la cyberdéfense, et Président exécutif du Conseil de Capitolis Inc. spécialisée dans la technologie financière. Il est également General Partner au sein de Communitas Capital LLC, société de capital-risque et membre des Conseils d'Administration de Morgan Stanley, de Merck & Co et de System Inc.

**Autres mandats et fonctions  
exercés au sein du Groupe**  
Néant.

**Mandats et fonctions principales  
exercés en dehors du Groupe**

- Fondateur et Associé gérant : Angelic Ventures LP (États-Unis).
- Président exécutif du Conseil : Capitolis, Inc. (États-Unis), BlueVoyant Inc (États-Unis).
- Président du Conseil : Istari Global Ltd (Royaume-Uni).
- Administrateur : Merck & Co., Inc., société cotée (États-Unis), Morgan Stanley, société cotée (États-Unis), K2 Integrity, Inc. (États-Unis), Atlantic Council (États-Unis), System Inc. (États-Unis), International Tennis Hall of Fame (États-Unis).

- General Partner : Communitas Capital LLC (États-Unis).
- Membre du Board of Trustees : Cleveland Clinic (États-Unis).
- Membre : President's Council on International Activities à l'Université Yale (États-Unis), European Business Leaders Council – EBLCL – (Finlande).
- Membre du Comité consultatif : Columbia Global Center, Paris (États-Unis).
- Mentor : CMI (Royaume-Uni).

**Mandats hors Groupe au cours  
des cinq dernières années**

**Mandats énumérés ci-dessus ainsi  
que les mandats suivants :**

- Membre du Groupe consultatif international: Linklaters LLP (Royaume-Uni) (fin en 2023).
- Administrateur : Reynen Court LLC (États-Unis) (fin en 2022).

### Expertises clés\*

Générales : • Expérience internationale • Finance / Audit • Gouvernance

Sectorielles : • Communication / Publicité / Média • Nouvelles technologies / Digital / Intelligence Artificielle

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## MARIE-JOSÉE KRAVIS

- Administratrice indépendante
- Présidente du Comité stratégique, environnemental et social
- Membre du Comité de nomination

## BIOGRAPHIE

**Née le 11 septembre 1949,  
de nationalité américaine**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
1<sup>er</sup> juin 2010

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2028

**Nombre d'actions détenues :**  
2 914

625, Park Avenue  
New York, NY 10065  
États-Unis

Marie-Josée Kravis est une économiste spécialisée dans l'analyse des politiques publiques et la planification stratégique. Elle a débuté sa carrière comme analyste financier chez Power Corporation of Canada et a travaillé ensuite auprès du Solliciteur général du Canada et du ministère des Approvisionnements et services canadien. Elle a été Vice-Présidente du Conseil d'Administration et Chercheur senior au Hudson Institute.

**Autres mandats et fonctions  
exercés au sein du Groupe**  
Néant.

### Mandats exercés en dehors du Groupe

- Présidente émérite et présidente du Conseil d'Administration : Musée d'art moderne de New York – MoMA (États-Unis).
- Administrateur : LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton SA, société cotée (France), The Bretton Woods Committee (États-Unis).

- Vice-Présidente du Conseil et Membre du Comité exécutif : Memorial Sloan Kettering Cancer Center (États-Unis).
- Présidente du Conseil d'Administration : Sloan Kettering Institute (États-Unis).
- Journaliste.
- Présidente émérite : The Economic Club of New York (États-Unis).

### Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années

**Mandats énumérés ci-dessus ainsi  
que les mandats suivants :**

- Membre du Comité international de conseillers : Banque fédérale de réserve à New York (États-Unis) (fin en 2023).
- Vice-Présidente du Conseil d'Administration et Chercheur senior : Hudson Institute (États-Unis) (fin en 2021).

### Expertises clés\*

Générales : • Expérience internationale • Finance / Audit • Gouvernance  
RSE : • Engagement sociétal

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## ANDRÉ KUDELSKI

- Administrateur Référent indépendant
- Membre du Comité de rémunération
- Membre du Comité d'audit et des risques financiers
- Membre du Comité de nomination

## BIOGRAPHIE

André Kudelski est Président du Conseil d'Administration et CEO du Groupe Kudelski, un leader mondial en sécurité numérique coté à la Bourse suisse (SIX:KUD.S). Titulaire d'un Master en physique appliquée de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), il commence sa carrière au sein du Groupe Kudelski en 1984 comme ingénieur R&D, avant de prendre la direction de Nagravision, la branche digital TV, en 1989. En 1991, il succède à son père, Stefan Kudelski, fondateur de la société, aux fonctions de Président et administrateur délégué. André Kudelski est également Président du Conseil d'Administration d'Innosuisse, l'agence fédérale suisse pour l'encouragement de l'innovation, ainsi que Vice-Président du Conseil d'Administration de la Swiss-American Chamber of Commerce. Il siège au Strategic Advisory Board de l'EPFL et a précédemment été Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Aéroport International de Genève, ainsi qu'administrateur de Nestlé, HSBC Private Banking Holdings (Suisse), Edipresse et Dassault Systèmes. André Kudelski a reçu de nombreuses distinctions dont le titre de « Global Leader for Tomorrow » par le World Economic Forum en 1995 et un Emmy® Award décerné en 1996 par la National Academy of Arts and Sciences, récompensant ses travaux en matière de contrôle d'accès pour la télévision.

**Né le 26 mai 1960,  
de nationalité suisse  
et américaine**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
25 mai 2016

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2028

**Nombre d'actions détenues :**  
500

**Kudelski SA**  
22-24, route de Genève  
PO Box 134  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
Suisse

**Autres mandats et fonctions  
exercés au sein du Groupe**  
Néant.

**Mandats et fonctions principales  
exercés en dehors du Groupe**

- Président et administrateur délégué : Kudelski SA, société cotée (Suisse).
- Gérant délégué : Nagravision Sarl (Suisse).
- Président du Conseil d'Administration: Innosuisse (droit public) (Suisse), Restaurant de l'Hôtel de Ville de Crissier SA (Suisse), Montreux Media Venture (Suisse).
- Co-Président : NagraStar LLC (États-Unis).
- Président-Directeur Général : Nagra USA, LLC. (États-Unis), Kudelski Security Holdings, Inc. (États-Unis), Open TV, Inc. (États-Unis), Kudelski Security, Inc. (États-Unis).
- Vice-Président : Swiss-American Chamber of Commerce (association) (Suisse).

- Président : Fondation du Festival de Jazz de Montreux (Suisse).
- Administrateur : Sunset Music SA (Suisse), Greater Phoenix Economic Council (GPEC) (société à but non lucratif) (États-Unis).
- Membre du Comité : Economiesuisse (association) (Suisse).
- Membre du *Strategic Advisory Board*: Fondation de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse).
- Membre du Conseil de Fondation : Fondation Cinémathèque Suisse (Suisse), Venture Foundation (Suisse), Fondation Swiss Digital Initiative (Suisse).
- *Council Member* : STS Forum (Japon).
- Président du Conseil de fondation: Fondation pour le soutien de la recherche et du développement de l'oncologie (Suisse).
- Membre du *Advisory Council* : Swiss Board Institute (fondation) (Suisse).

- Participant au Conseil suisse des hautes écoles (droit public) (Suisse).

**Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années**

**Mandats énumérés ci-dessus ainsi que les mandats suivants :**

- Membre du *Steering Committee* : Fondation Bilderberg Meetings (Pays-Bas) (fin en 2024).
- Membre du Conseil de surveillance : Skidata GmbH (Autriche) (fin en 2024).
- Président-Directeur Général : Kudelski Corporate, Inc (États-Unis) (fin en 2024).
- Administrateur : Automotive Trade Finance SA (Suisse) (fin en 2023), RSH Quality Food Concept SA (Suisse) (fin en 2022).
- Président et administrateur délégué : Nagra Plus SA (Suisse) (fin en 2021).

**Expertises clés\***

Générales : • Expérience internationale • Finance / Audit • Ressources Humaines • Gouvernance  
Sectorielles : • Nouvelles technologies / Digital / Intelligence Artificielle • Communication / Publicité / Média

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## SUZAN LEVINE

- Administratrice indépendante
- Membre du Comité d'audit et des risques financiers
- Membre du Comité de nomination

**Née le 17 novembre 1969,  
de nationalité américaine**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
29 mai 2019

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2027

**Nombre d'actions détenues :**  
537

1535 9<sup>th</sup> Avenue West  
WA 98119 Seattle  
États-Unis

## BIOGRAPHIE

Suzan LeVine est actuellement Policy Mentor au sein de l'Université Brown. Elle a précédemment occupé le poste de secrétaire adjointe par intérim au sein de l'administration de l'emploi et de la formation du ministère du travail des États-Unis en 2021. Elle a auparavant exercé les fonctions de Commissaire au département de la sécurité de l'emploi de l'État de Washington de 2018 à 2021. Elle a été ambassadrice des États-Unis auprès de la Suisse et du Liechtenstein de 2014 à 2017. Ses expériences dans le secteur public ont permis de tirer parti de son expertise technologique et de ses expériences en tant que directrice des communications et des partenariats étudiants chez Microsoft, et Vice-Présidente des ventes et marketing des voyages de luxe chez Expedia. Outre ses fonctions au sein du Conseil d'Administration de Publicis Groupe SA, Suzan LeVine siège au conseil consultatif américain d'OpenClassrooms and Syndio Inc, aux conseils d'administration à but non lucratif de CareerWise USA, de Research Improving People's Lives (RIPL) et de la Thomas Jefferson Foundation, des organisations ayant un impact sur le développement de la main-d'œuvre, l'engagement civique, l'équité, la diversité, l'accessibilité et l'inclusion. Elle est également la cofondatrice de deux organisations à but non lucratif : la Kavana Cooperative et un comité consultatif pour l'ILABS (Institute for Learning and Brain Sciences) à l'Université de Washington. Elle est diplômée d'un *Bachelor of Arts de Brown University* et d'un *Bachelor of Science* en ingénierie mécanique spécialisée dans les applications aérospatiales et est titulaire d'un doctorat honorifique de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

**Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe**  
Néant.

**Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe**

- Administrateur : CareerWise USA (États-Unis), Research Improving People's Lives (RIPL) (États-Unis).
- Membre du Comité consultatif : Syndio (États-Unis), OpenClassrooms SAS (France).
- Trustee de la fondation Thomas Jefferson (États-Unis).

- Policy Mentor : Université Brown (États-Unis).
- Maître de conférences : Université de Washington (États-Unis).

**Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années**

**Mandats énumérés ci-dessus ainsi que les mandats suivants :**

- Secrétaire adjointe : Administration de l'emploi et de la formation du Ministère du travail des États-Unis (fin en 2021).
- Commissaire au département de la sécurité de l'emploi pour l'État de Washington (États-Unis) (fin en 2021).

- Chair-Elect : The National Association of State Workforce Agencies (NASWA) (États-Unis) (fin en 2021).
- Administrateur : CareerWise Colorado (États-Unis) (fin en 2021), The American-Swiss Foundation (États-Unis) (fin en 2021).
- Membre de The Career Connect Task Force (États-Unis) (fin en 2021), Markle Foundation's Rework America Task Force (États-Unis) (fin en 2021).
- Membre du Comité consultatif du CEMETS (*Center on the Economics and Management of Education and Training*) de l'université ETH de Zurich (Suisse) (fin en 2021).

### Expertises clés\*

Générales : • Expérience internationale • Ressources Humaines • Gouvernance • Éthique / Conformité Sectorielles : • Communication / Publicité / Média • Nouvelles technologies / Digital / Intelligence Artificielle RSE : • Développement durable / Engagement environnemental • Engagement sociétal

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## ANTONELLA MEI-POCHTLER

- Administratrice indépendante
- Présidente du Comité de rémunération
- Membre du Comité stratégique, environnemental et social

**Née le 17 mai 1958,  
de nationalité italienne**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
29 mai 2019

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2027

**Nombre d'actions détenues :**  
500

Kürschnergasse 4  
1210 Vienne  
Autriche

## BIOGRAPHIE

Antonella Mei-Pochtler est une dirigeante chevronnée avec une longue expérience des secteurs de la grande consommation, des médias et de la technologie. Elle a occupé des postes à responsabilité au Boston Consulting Group (BCG) aux niveaux européen et mondial et a axé ses activités sur la transformation digitale, la stratégie et l'organisation notamment en tant que membre du Conseil exécutif mondial. Pendant cette période au BCG, elle a créé le Brand Club, une plateforme pour les PDG de marques internationales et d'entreprises de médias en Allemagne. Nommée parmi les 25 meilleurs consultants du monde par le magazine Consulting, elle s'est vu décerner le prix *Women Leaders in Consulting Lifetime Achievement* en 2013.

Elle siège au sein de divers Conseils internationaux, notamment en tant que membre du Conseil du Groupe Generali et Vice-Présidente du Conseil de Westwing AG. Elle est Vice-Présidente de l'entreprise familiale Pochtler Industrieholding et de Deutsche Entertainment AG (DEAG). Elle est impliquée dans de nombreuses activités et causes sociales, surtout pour l'équité en matière d'éducation et la souveraineté stratégique de l'Europe. Elle siège au sein de diverses institutions à but non lucratif, dont UnternehmerTUM Ventures Labs et European Forum Alpbach, De 2018 à 2022, elle était conseillère spéciale du Chancelier Fédéral autrichien et Directrice de ThinkAustria, une cellule de réflexion et de planification stratégique du gouvernement autrichien. À ce titre, elle a lancé le prix Kofi Annan pour l'innovation en Afrique, qu'elle préside en tant que Co-Présidente.

**Autres mandats et fonctions  
exercés au sein du Groupe**  
Néant.

**Mandats et fonctions principales  
exercés en dehors du Groupe**

- Vice-Présidente du Conseil de surveillance : Westwing Group AG, société cotée (Allemagne), iSi Automativ Holding (Autriche), Pochtler Industrieholding (Autriche), DEAG (Allemagne).

- Vice-Présidente : European Forum Alpbach (association) (Autriche).
- Administrateur indépendant, membre du Comité de gouvernance d'entreprise et de durabilité sociale et environnementale et membre du Comité des opérations entre parties liées : Generali, société cotée (Italie).
- Membre du Conseil de surveillance : TUM Venture Labs (association) (Allemagne).

**Mandats hors Groupe au cours  
des cinq dernières années**

**Mandats énumérés ci-dessus ainsi  
que les mandats suivants :**

- Membre du Conseil de surveillance : ProSiebenSat.1 Media SE, société cotée (Allemagne) (fin en 2023), Eni Plenitude SpA (Italie) (fin en 2023).
- Administrateur : SIPRA (Côte d'Ivoire) (fin en 2022).

### Expertises clés\*

Générales : • Expérience internationale • Ressources Humaines • Gouvernance • Éthique / Conformité  
Sectorielles : • Nouvelles technologies / Digital / Intelligence Artificielle  
RSE : • Engagement sociétal

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## TIDJANE THIAM

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité d'audit et des risques financiers
- Membre du Comité stratégique, environnemental et social

## BIOGRAPHIE

**Née le 29 juillet 1962,**  
de nationalité française  
et ivoirienne

**1<sup>re</sup> nomination :**  
25 mai 2022

**Échéance du mandat :**  
Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle 2026

**Nombre d'actions détenues :**  
700

**Complete Solaria**  
45700 Northport Loop East  
Fremont, CA 94538  
États-Unis

Diplômé de l'École polytechnique, de l'École nationale supérieure des mines de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Tidjane Thiam a travaillé dix ans au sein du cabinet de conseil en stratégie McKinsey où il a occupé le poste d'Associé. Entre 1994 et 1999, Tidjane Thiam a rejoint la Côte d'Ivoire pour exercer les missions de Directeur Général du BNETD (Bureau national d'études techniques et de développement) et en qualité de représentant du pays auprès du FMI et de la Banque mondiale. Il a contribué aux plus grands projets de privatisation et d'infrastructure des pays émergents.

En 1997, il figurait parmi les « 100 jeunes décideurs du monde de demain » (Young Global leaders of Tomorrow) du Forum économique mondial de Davos, et en 1999, il était élu membre du « Dream Cabinet » du Forum. Il a ensuite occupé diverses positions managériales chez Aviva (nouvellement dénommée Abeille Assurances) de 2002 à 2007, dont le poste de Directeur Général Europe. Il a été CFO de Prudential plc de 2007 à 2009 puis CEO de 2009 à 2015 : la capitalisation boursière du groupe d'assurance a triplé de 2009 à 2015 pour dépasser les 60 milliards de dollars américains. De 2012 à 2014, il a été Président du Conseil d'Administration de l'Association des assureurs britanniques. Puis, Tidjane Thiam a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Suisse de 2015 à 2020 où il a mis en place un programme de restructuration sur trois ans, reconnu par Euromoney qui a nommé Tidjane Thiam « Banker of the Year » en 2018. En 2019, il a permis au Crédit Suisse de réaliser ses profits annuels les plus élevés depuis 2010. En décembre 2023, Tidjane Thiam a été élu Président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) pour un mandat de 5 ans. Le PDCI a été fondé en 1946 par Felix Houphouët-Boigny et est le second plus vieux parti d'Afrique. En 2010, Tidjane Thiam a été distingué au sein de la liste « Time 100 ». En 2011, il a reçu les insignes de chevalier de la Légion d'honneur. Tidjane Thiam est Grand-Croix de l'Ordre du Béliet.

**Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe**  
Néant.

**Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe**

- Président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire).
- Président du Conseil d'Administration : Rwanda Finance (Rwanda).
- Administrateur : Complete Solaria, société cotée (États-Unis).

- Membre : Council on State Fragility (Royaume-Uni), Comité international olympique (CIO) (Suisse), Group of Thirty (G30) (États-Unis).

**Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années**

**Mandats énumérés ci-dessus ainsi que les mandats suivants :**

- Président exécutif : Freedom Acquisition Corporation I, société cotée (États-Unis) (fin en 2023).

- Membre et « Guardian » : Council for Inclusive Capitalism (États-Unis) (fin en 2022).

- Directeur Général et Président du Directoire : Crédit Suisse (Suisse) (fin en 2020).

- Administrateur : Kering, société cotée (France) (fin en 2024), 21<sup>st</sup> Century Fox (États-Unis) (fin en 2019).

### Expertises clés\*

Générales : • Expérience internationale • Finance / Audit • Gouvernance • Éthique / Conformité  
RSE : • Engagement sociétal

\* Sont présentées les compétences pour lesquelles les Administrateurs sont identifiés comme expert. L'ensemble des compétences figure au sein de la matrice de compétences des Administrateurs détaillée à la page 23 de la présente brochure.



## PIERRE PENICAUD

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité stratégique, environnemental et social

### BIOGRAPHIE

**Né le 28 décembre 1963,  
de nationalité française**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
20 juin 2017

**Échéance du mandat :**  
12 mai 2028

**Nombre d'actions détenues :**  
0

**Publicis Conseil**  
133, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
France

Pierre Pénicaud, diplômé des Arts Appliqués de l'École Estienne a rejoint Publicis Conseil en 1989 en tant qu'assistant en Direction Artistique. Devenu Directeur artistique en 1994, il amorcera pour Heineken la saga « L'Esprit Bière » qu'il fera évoluer durant 13 années. Il a travaillé sur des campagnes pour Dim, Perrier, Renault, PMU, Nescafé et plus récemment pour Orange, BNP, Sanofi, ENGIE et le groupe SEB. En 2011, il a été élu membre titulaire du Comité d'entreprise (CE) et nommé secrétaire du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), il est actuellement secrétaire adjoint du Comité social et économique (CSE) et secrétaire de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).



#### Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

- Directeur artistique senior : Publicis Conseil SA (France).

#### Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe

Néant.

#### Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années

Néant.



## PATRICIA VELAY-BORRINI

- Administratrice représentant les salariés
- Membre du Comité de rémunération

### BIOGRAPHIE

**Née le 16 novembre 1968,  
de nationalité française**

**1<sup>re</sup> nomination :**  
16 octobre 2020

**Échéance du mandat :**  
12 mai 2028

**Nombre d'actions détenues :**  
50

**Publicis Media France**  
17/19 rue Bréguet  
et 30/34 rue du Chemin Vert  
75011 Paris  
France

Patricia Velay-Borrini rejoint l'agence Saatchi & Saatchi en 1988, en tant qu'assistante du Directeur du Développement puis du Président de l'agence. En 1993, elle devient assistante du Président au sein de Zenith Media, agence media de Saatchi & Saatchi. En 2002, à la suite de la fusion de Zenith Media et Optimedia, agence media de Publicis, pour créer ZenithOptimedia, elle devient assistante du Président et obtient son premier mandat au Comité d'entreprise. Elle est actuellement assistante de Gautier Picquet, Président de Publicis Media France et COO de Publicis Groupe France. Elle est également membre du Comité social et économique et référente harcèlement pour Publicis Media France.



#### Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

- Assistante de direction du Président de Publicis Media France et COO de Publicis Groupe France.

#### Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe

Néant.

#### Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années

Néant.

## 1.3 LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

### SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois entre le 29 mai et le 31 décembre 2024.

Il a examiné les **résultats** (arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que le rapport de gestion du premier semestre 2024), les projets d'acquisition et la stratégie de croissance externe du Groupe ainsi que la **gouvernance** (nominations consécutives au changement du mode de gouvernance, revue des conventions courantes et réglementées, rapport d'activité de l'Administrateur Référent).

Comme chaque année, le Conseil a consacré un point à l'ordre du jour sur les conclusions à tirer de l'Assemblée Générale passée et notamment la prise en compte des questions et commentaires des investisseurs.

En 2024, une session exécutive a eu lieu à l'initiative de l'Administrateur Référent, réunissant l'ensemble des Administrateurs indépendants. Cette session a permis d'échanger sur les défis et enjeux liés à l'adoption d'un nouveau modèle de gouvernance.

En matière de **rémunération**, le Conseil a réexaminé et approuvé la politique de rémunération 2024 des Administrateurs et du Président-Directeur Général. Il a également suivi les travaux relatifs au salaire décent et à l'équité salariale.

Le Conseil a été régulièrement tenu informé des avancées **RSE**, notamment sur la transition climatique, l'utilisation d'énergies renouvelables et le processus de désignation d'un nouvel auditeur de durabilité.

Enfin, le Conseil a examiné les **dispositifs éthiques** et de **conformité**, notamment le programme anti-corruption et la mise en œuvre du plan de vigilance en 2024.

Il est rappelé qu'avant le 29 mai 2024, le Conseil de surveillance s'est réuni trois fois et a examiné les sujets suivants :

- préparation du changement de mode de gouvernance ;
- dispositif de cybersécurité ;
- impacts de l'intelligence artificielle sur les activités du Groupe ;
- mixité des instances dirigeantes ;
- travaux dans le cadre de la mise en oeuvre de la CSRD.

### SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DES COMITÉS EN 2024

Quatre Comités spécialisés ont été constitués au sein du Conseil d'Administration :

#### LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES FINANCIERS



Au regard de l'accroissement de ses missions, notamment compte tenu des nouvelles missions introduites par la Directive CSRD, le Comité d'audit a été renommé Comité d'audit et des risques financiers à compter du 29 mai 2024.

Au cours de l'année 2024, le Comité a examiné les **comptes consolidés et sociaux**. Il a suivi les travaux des **Commissaires aux comptes** et de **l'auditeur de durabilité**. Le Comité a examiné les **risques significatifs** identifiés par le Groupe, suivi **l'information extra-financière (y compris les résultats de la matrice de double matérialité)**, et supervisé les **travaux de l'audit interne**. Il a également suivi les risques en matière de **cybersécurité** en collaboration avec les membres du Comité stratégique et des risques et a été informé régulièrement du contrôle interne et des risques liés aux litiges et investigations.

### LE COMITÉ DE NOMINATION



Au cours de l'année 2024, le Comité de nomination a poursuivi ses travaux relatifs à la **composition du Conseil de surveillance** et à la mise à jour de la **matrice de compétences**, ainsi que sa réflexion et ses recommandations sur le changement de la structure du mode de gouvernance du Groupe. Le Comité a également procédé à la revue de l'**indépendance des membres** du Conseil. Il a par ailleurs mené des travaux sur les **plans de succession des dirigeants clés**.

### LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION



Le Comité de rémunération a examiné la **rémunération des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux** incluant la politique de rémunération 2025. Il a fixé l'enveloppe de **rémunération variable** des collaborateurs et a revu la rémunération variable des membres du *Management Committee*. Le Comité a également été informé des augmentations et des recrutements de dirigeants des principaux **Comités Exécutifs des pays et des régions**. Par ailleurs, il a approuvé les enveloppes des plans d'actions pour 2024 et la performance des **plans en actions** en vigueur au sein du groupe Publicis.

### LE COMITÉ STRATÉGIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL



Le Comité stratégique, environnemental et social est issu de la fusion du Comité stratégique et des risques et du Comité ESG du Conseil de surveillance à compter du 29 mai 2024, fusion contribuant à clarifier et renforcer le rôle des Comités du Conseil dans le cadre du nouveau mode de gouvernance.

Au cours de l'année 2024, le Comité stratégique, environnemental et social a examiné les **options stratégiques et de développement du Groupe**, notamment par l'examen des plans d'actions sur la gestion des données. Il a également conduit une réflexion sur la stratégie de croissance externe.

Par ailleurs, le Comité a suivi la **stratégie en matière de RSE** (plan de vigilance du Groupe et cartographie des risques en matière de devoir de vigilance).

Il est rappelé qu'en 2024 :

- la cartographie des risques du Groupe et la quantification des risques liés à la cybersécurité ont été revues par le Comité stratégique et des risques ;
- la trajectoire du Groupe sur le climat et les travaux sur la biodiversité ont été revus par le Comité ESG.



## 2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Comme chaque année, les actionnaires réunis en Assemblée Générale auront à voter les résolutions portant sur les rémunérations des mandataires sociaux.

### PLUSIEURS VOTES SONT SOLLICITÉS

#### I. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 (VOTE « EX ANTE »)

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux en 2025 (vote « *ex ante* »).

À cette fin, deux résolutions sont présentées pour l'approbation de la politique de rémunération applicable, respectivement aux Administrateurs (seizième résolution) et au Président-Directeur Général (quinzième résolution).

#### POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2025 DES ADMINISTRATEURS

	Administrateur	Membre de Comité	Président de Comité (rémunération additionnelle au titre du Comité présidé)	Administrateur Référent
Rémunération fixe annuelle	10 000 €	-	+ 7 500 €	+ 30 000 €
Rémunération versée par séance	6 000 €	6 000 €	+ 1 500 €	

En application de cette politique de rémunération, chaque Administrateur perçoit une rémunération fixe annuelle de 10 000 € et 6 000 € pour chaque séance du Conseil à laquelle il assiste. L'Administrateur Référent perçoit une rémunération fixe complémentaire de 30 000 €. Un Administrateur qui participe également à un Comité perçoit à ce titre 6 000 € pour chaque séance de Comité à laquelle il assiste. La rémunération d'un Président de Comité est augmentée de 7 500 € pour la partie fixe et de 1 500 € par séance de Comité.

L'enveloppe globale de rémunération des Administrateurs serait augmentée de 1,5 million d'euros à 1,7 million d'euros, soit une hausse de 13%. Cette évolution, en ligne avec les pratiques de marché, permettrait au Conseil d'anticiper d'éventuelles

séances supplémentaires du Conseil et/ou des Comités au cours de l'année ainsi que de nouveaux membres. La structure de rémunération des Administrateurs reste quant à elle inchangée.

#### POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2025 DE M. ARTHUR SADOUN, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rémunération fixe annuelle	1 170 000 €	
Rémunération variable annuelle	Cible : 200% du fixe annuel	Max : 300% du fixe annuel
Rémunération variable long terme	Cible : 300% du fixe annuel	Max : 350% du fixe annuel

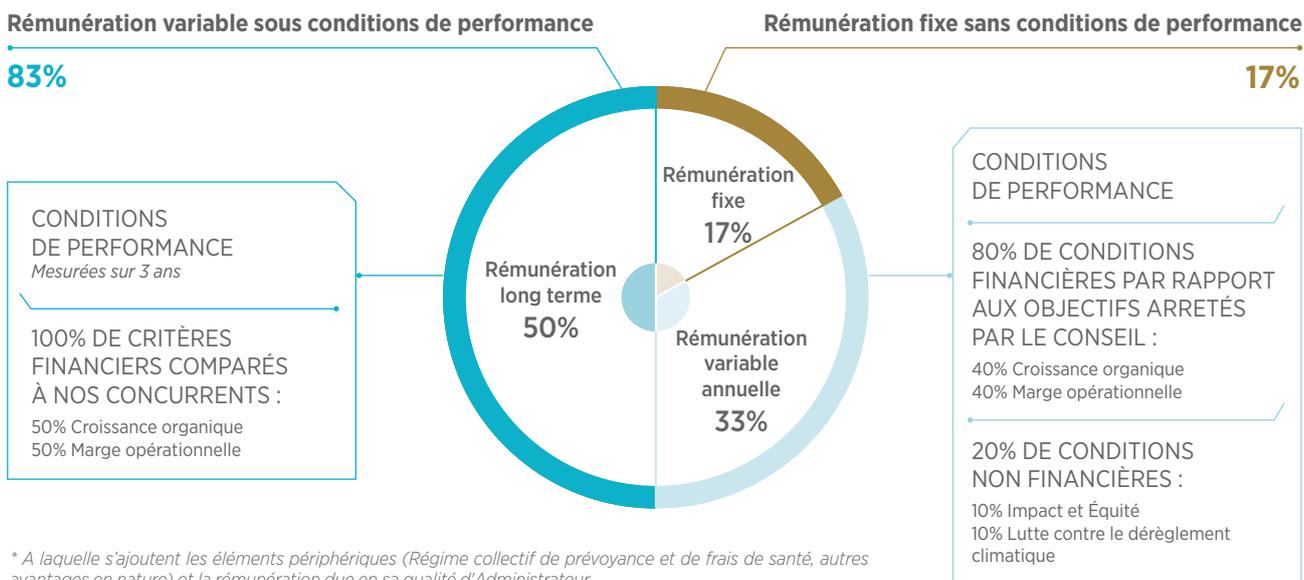
À laquelle s'ajoute une rémunération en sa qualité d'Administrateur. En application de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs, chaque Administrateur perçoit une rémunération fixe de 10 000 € et 6 000 € pour chaque séance du Conseil à laquelle il assiste.

Il est proposé de simplifier, à compter de l'exercice 2025, les critères de performance de la part variable annuelle et long terme du Président-Directeur Général :

- La part variable annuelle resterait fondée sur les critères financiers (croissance et marge) et RSE. Les éléments de surperformance seront appliqués seulement aux critères de croissance et de marge, compte tenu des bons résultats déjà obtenus sur la RSE.

- Par ailleurs, d'une part prenant acte des bons résultats et d'autre part considérant que les critères RSE font l'objet de réglementations spécifiques par pays, voire régions, il a été décidé de les ajuster pour la part variable annuelle et de ne plus les appliquer à nos plans LTIP. Ainsi, les conditions de performance de la rémunération variable long terme du Président-Directeur Général seront fondées sur l'atteinte de critères financiers évalués sur un groupe de référence élargi, afin de tenir compte des réorganisations en cours dans notre industrie.

## STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION CIBLE 2025 DE M. ARTHUR SADOUN, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL\*



Les critères d'appréciation de la performance sont tous quantifiables, mesurables, fixés à l'avance et validés par le Conseil d'Administration sur la base d'une échelle claire et prédéterminée.

La politique de rémunération 2025 des mandataires sociaux est présentée et expliquée en détail dans le document d'enregistrement universel 2024, chapitre 3 (sections 3.2.2.1 et 3.2.3.1), auquel il est fait renvoi.

### II. RAPPORT 2024 SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, par la huitième résolution, il vous est proposé d'approuver les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui sont relatives aux éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2024 aux mandataires sociaux.

Ces informations figurent dans le document d'enregistrement universel 2024, chapitre 3 (sections 3.2.2.2, 3.2.3.2 et 3.2.5.3), auquel il est fait renvoi.

### III. RÉMUNÉRATIONS 2024 DES MANDATAIRES SOCIAUX (VOTE « EX POST »)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est proposé d'exprimer votre accord sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 ou attribuées au titre de ce même exercice (vote « ex post ») aux dirigeants mandataires sociaux de Publicis Groupe SA : Monsieur Maurice Lévy, Président du Conseil de surveillance jusqu'au 29 mai 2024 (neuvième résolution), Monsieur Arthur Sadoun, Président du Directoire jusqu'au 29 mai 2024 (dixième résolution) puis Président-Directeur Général à compter du 29 mai 2024 (quatorzième résolution), Madame Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du Directoire jusqu'au 29 mai 2024 (onzième résolution), Monsieur Loris Nold, membre du Directoire du 8 février au 29 mai 2024 (douzième résolution)

et Monsieur Michel-Alain Proch, membre du Directoire jusqu'au 8 février 2024 (treizième résolution).

Ces éléments de rémunération ont été versés ou attribués à chaque dirigeant mandataire social, en conformité avec la politique de rémunération approuvée, pour chacun d'entre eux, par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2024.

Les critères d'appréciation de la performance sont tous quantifiables, mesurables, fixés à l'avance et validés par le Conseil sur la base d'une échelle claire et prédéterminée et de calculs conformes aux résolutions votées.

Le Comité de rémunération a évalué dans le plus grand détail la performance pour chaque objectif et chaque critère.

Le Conseil d'Administration tient à souligner la qualité exceptionnelle du travail de Monsieur Arthur Sadoun et des résultats obtenus en 2024 qui se traduisent par une surperformance exceptionnelle de Publicis par rapport à ses concurrents et par des objectifs largement atteints et dépassés. C'est pourquoi le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de rémunération, propose de verser le maximum de la rémunération variable annuelle, soit 150% de la rémunération variable cible. Les rémunérations variables annuelles à verser aux autres mandataires sociaux exécutifs, à savoir les membres du Directoire jusqu'au changement de gouvernance, représentent 106% et 119% de la rémunération variable cible respectivement pour Madame Anne-Gabrielle Heilbronner et Monsieur Loris Nold.

Les éléments de rémunération relatifs à l'année 2024 de Monsieur Maurice Lévy, Monsieur Arthur Sadoun, Madame Anne-Gabrielle Heilbronner, Monsieur Loris Nold et Monsieur Michel-Alain Proch sont présentés dans le document d'enregistrement universel 2024, chapitre 3 (sections 3.2.2.2 et 3.2.3.2), auquel il est fait renvoi.

### 3. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Compte tenu du changement de structure de gouvernance approuvé lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2024, il est rappelé que les délégations de compétence ou les autorisations en vigueur au 29 mai 2024 consenties au Directoire restent valables, étant précisé que les références au Directoire ou au Conseil de surveillance figurant dans ces délégations ou autorisations doivent s'entendre comme visant le Conseil d'Administration, et toute subdélégation visant le Président du Directoire doivent s'entendre comme visant le Directeur Général.

Nature de la délégation ou autorisation	Date de l'Assemblée	Durée de la délégation / échéance	Montant autorisé	Usage qui en a été fait au cours de l'exercice 2024
<b>RACHATS D'ACTIONS</b>				
Autorisation d'intervenir sur les actions propres de la Société*	29 mai 2024 (15 <sup>e</sup> résolution)	18 mois/ 29 nov. 2025**	Dans la limite de 10% du capital Enveloppe globale maximale : 2 154 430 476,50 € Prix unitaire maximum d'achat : 130 €	Voir détails dans le document d'enregistrement universel 2024, chapitre 8, section 8.3.3
<b>ANNULATION D'ACTIONS</b>				
Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions propres	31 mai 2023 (19 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 31 juillet 2025**	Dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois	Néant
<b>ÉMISSIONS DE TITRES DE CAPITAL</b>				
Délégation à l'effet d'augmenter le capital par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital*	29 mai 2024 (16 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 29 juillet 2026	Montant nominal maximum : 30 000 000 € <sup>(1)</sup> Montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance : 1 200 000 000 € <sup>(2)</sup>	Néant
Délégation à l'effet d'augmenter le capital par l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier*	29 mai 2024 (17 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 25 juillet 2024**	Montant nominal maximum : 9 000 000 € <sup>(1) (3)</sup> Montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance : 1 200 000 000 € <sup>(2)</sup>	Néant
Délégation à l'effet d'augmenter le capital par l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par offres au public visées à l'article L. 411-2 1 <sup>o</sup> du Code monétaire et financier*	29 mai 2024 (18 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 29 juillet 2026	Dans la limite de 20% du capital par an Montant nominal maximum : 9 000 000 € <sup>(1) (3)</sup> Montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance : 1 200 000 000 € <sup>(2)</sup>	Néant
Délégation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital décidée en application des 16 <sup>e</sup> à 18 <sup>e</sup> résolutions de l'AGM du 29 mai 2024*	29 mai 2024 (19 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 29 juillet 2026	Dans la limite de 15% <sup>(1) (3)</sup> de l'émission initiale et au même prix que celle-ci	Néant
Autorisation de fixer le prix d'émission de titres de capital dans le cadre d'augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription, en vertu des 17 <sup>e</sup> et 18 <sup>e</sup> résolutions de l'AGM du 29 mai 2024*	29 mai 2024 (20 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 29 juillet 2026	Dans la limite de 10% du capital par an <sup>(1) (3)</sup>	Néant

Nature de la délégation ou autorisation	Date de l'Assemblée	Durée de la délégation / échéance	Montant autorisé	Usage qui en a été fait au cours de l'exercice 2024
Délégation à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres*	29 mai 2024 (21 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 29 juillet 2026	Montant nominal maximal : 30 000 000 € <sup>(1)</sup>	Néant
Délégation à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique initiée par la Société*	29 mai 2024 (22 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 29 juillet 2026	Montant nominal maximal : 9 000 000 € <sup>(1) (3)</sup> Montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance : 1 200 000 000 € <sup>(2)</sup>	Néant
Délégation à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, hors le cas d'une offre publique d'échange*	29 mai 2024 (23 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 29 juillet 2026	Dans la limite de 10% du capital <sup>(1) (2) (3)</sup>	Néant
<b>ÉMISSIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ OU DU GROUPE</b>				
Autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe	26 mai 2021 (22 <sup>e</sup> résolution)	38 mois/ 26 juillet 2024 Mis fin par l'AG du 29 mai 2024 (24 <sup>e</sup> résolution)	Dans la limite de 3% du capital (dont 0,3% pour les dirigeants mandataires sociaux)	Attribution de 672 689 actions existantes
Autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe	29 mai 2024 (24 <sup>e</sup> résolution)	38 mois/ 29 juillet 2027	Dans la limite de 3% du capital (dont 0,3% pour les dirigeants mandataires sociaux)	Néant
Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe	25 mai 2022 (26 <sup>e</sup> résolution)	38 mois/ 25 juillet 2025**	Dans la limite de 3% du capital (dont 0,3% pour les dirigeants mandataires sociaux) <sup>(4)</sup>	Néant
Délégation à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise	29 mai 2024 (25 <sup>e</sup> résolution)	26 mois/ 29 juillet 2026**	Montant nominal maximum : 2 800 000 € <sup>(1) (5)</sup>	Néant
Délégation à l'effet d'augmenter le capital en faveur de certaines catégories de bénéficiaires localisés à l'étranger, permettant la mise en place d'un plan d'actionariat ou d'épargne à leur profit	29 mai 2024 (26 <sup>e</sup> résolution)	18 mois/ 29 nov. 2025**	Montant nominal maximum : 2 800 000 € <sup>(1) (5)</sup>	Néant

(1) Ce montant s'impute sur le plafond global des augmentations de capital de 30 000 000 € fixé par la seizième résolution de l'Assemblée Générale du 29 mai 2024.

(2) Ce montant s'impute sur le plafond global des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créance de 1 200 000 000 € fixé à la seizième résolution de l'Assemblée Générale du 29 mai 2024.

(3) Ce montant s'impute sur le plafond nominal des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription de 9 000 000 € fixé par la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale du 29 mai 2024.

(4) Ces plafonds s'imputent sur les plafonds de 3% et 0,3% fixés par la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale du 26 mai 2021.

(5) Ce plafond est commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la vingt-cinquième résolution et de la vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale du 29 mai 2024.

\* Le Conseil d'Administration ne pourra pas, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente autorisation ou délégation, à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

\*\* La présente autorisation ou délégation a vocation à prendre fin, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, en cas d'adoption d'une résolution portant sur une nouvelle autorisation ou délégation de même nature par l'Assemblée Générale du 27 mai 2025.

# 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2025

## 1. FORMALITÉS PRÉALABLES POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, tout actionnaire de la Société, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède et la modalité de détention (au nominatif ou au porteur), peut participer à l'Assemblée Générale.

Pour ce faire, l'actionnaire doit justifier de la propriété de ses actions par l'inscription en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, en application de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, **soit au plus tard le vendredi 23 mai 2025 à zéro heure, heure de Paris**, selon les modalités suivantes :

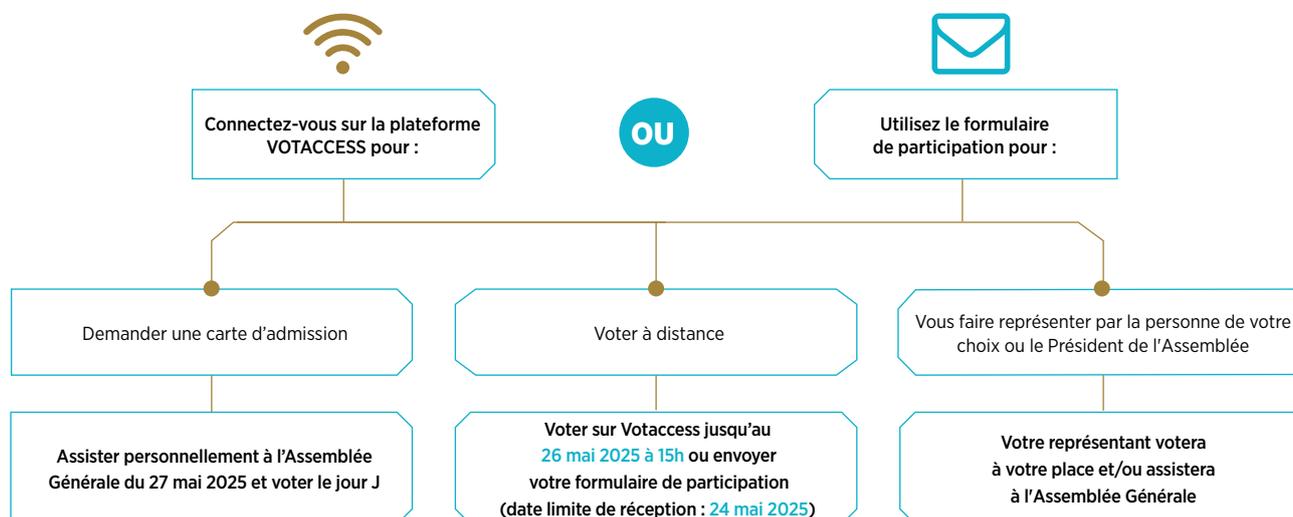
### ● POUR LES ACTIONNAIRES AU NOMINATIF (PUR OU ADMINISTRÉ)

Les actions doivent être inscrites dans les registres tenus pour le compte de la Société par son mandataire, Uptevia.

### ● POUR LES ACTIONNAIRES AU PORTEUR

L'intermédiaire financier, chez lequel les actions sont inscrites au porteur, doit justifier de la qualité d'actionnaire du titulaire auprès du centralisateur de l'Assemblée Générale - Uptevia (Service Assemblées Générales - 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris La Défense Cedex) - par la production d'une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce.

## 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée en choisissant l'une des trois modalités suivantes :

- assister personnellement à l'Assemblée ;
- par Internet *via* le système VOTACCESS : voter ou être représenté en donnant procuration au Président de l'Assemblée ou à un mandataire de son choix ;
- par correspondance à l'aide du formulaire de participation : voter ou être représenté en donnant procuration au Président de l'Assemblée ou à un mandataire de son choix.

**L'actionnaire ayant demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée, exprimé son vote à distance ou donné procuration ne pourra plus choisir un autre mode de participation, conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 III du Code de commerce.**

## A. ASSISTER PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE

Les actionnaires souhaitant assister à l'Assemblée Générale doivent être munis d'une pièce d'identité et d'une carte d'admission qu'ils pourront demander selon les modalités suivantes :

### ● POUR LES ACTIONNAIRES AU NOMINATIF (PUR OU ADMINISTRÉ)

Les actionnaires au nominatif pur pourront accéder au site de vote *via* leur Espace Actionnaire à l'adresse :

<https://www.investors.uptevia.com> en se connectant avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connectés à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander leur carte d'admission.

Les actionnaires au nominatif administré pourront accéder au site de vote *via* le site VoteAG à l'adresse :

<https://www.voteag.com> en se connectant avec les codes temporaires transmis sur le formulaire de participation ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

Les actionnaires au nominatif, qui n'ont pas opté pour la *e-convocation*, pourront demander leur carte d'admission par voie postale à l'aide du formulaire de participation reçu par courrier avec la brochure de convocation, qu'ils devront compléter en cochant la case « **Je désire assister à cette Assemblée** » puis renvoyer daté et signé, à l'aide de l'enveloppe T jointe, directement auprès de Uptevia.

### ● POUR LES ACTIONNAIRES AU PORTEUR

Les actionnaires au porteur devront demander à leur intermédiaire financier une carte d'admission à l'Assemblée.

L'intermédiaire financier se chargera de transmettre la demande de carte d'admission accompagnée d'une attestation de participation justifiant de leur qualité d'actionnaire à la date de la demande, à Uptevia qui fera parvenir à l'actionnaire la carte d'admission par courrier.

Les actionnaires au porteur, dont l'intermédiaire financier est adhérent au système VOTACCESS, pourront faire leur demande de carte d'admission par Internet. Il leur appartient de se renseigner auprès de leur intermédiaire financier pour savoir si celui-ci adhère au système VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si c'est le cas, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

**En aucun cas les demandes de carte d'admission ne doivent être adressées directement à la société Publicis Groupe SA.**

Les demandes de carte d'admission, adressées par voie postale, devront être réceptionnées par Uptevia (Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex), au plus tard trois (3) jours avant l'Assemblée, soit **le samedi 24 mai 2025**.

Les actionnaires (au nominatif et au porteur) qui n'auraient pas reçu leur carte d'admission au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit au plus tard **le vendredi 23 mai 2025**, ou l'auraient égarée, pourront :

- concernant les actionnaires au nominatif, se présenter spontanément au guichet des « actionnaires sans carte » le jour de l'Assemblée Générale munis d'une pièce d'identité ;
- concernant les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée.

## B. VOTER OU DONNER PROCURATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La possibilité de voter par Internet est assurée aux actionnaires au nominatif et aux actionnaires au porteur dont l'intermédiaire financier adhère au système VOTACCESS.

Cette plateforme Internet, sécurisée et dédiée au vote des résolutions proposées à l'Assemblée Générale, sera ouverte à partir de la date de convocation de l'Assemblée Générale jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale, soit **le lundi 26 mai 2025 à 15 heures**, heure de Paris.

Il est recommandé aux actionnaires d'exercer leur droit de vote sans attendre la date ultime, et ce, afin de sécuriser leurs votes et d'éviter tout encombrement de la plateforme VOTACCESS.

### ● POUR LES ACTIONNAIRES AU NOMINATIF (PUR OU ADMINISTRÉ)

Les actionnaires au nominatif pur pourront accéder au site de vote *via* leur Espace Actionnaire à l'adresse :

<https://www.investors.uptevia.com> avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connectés à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Les actionnaires au nominatif administré pourront accéder au site de vote *via* le site VoteAG à l'adresse :

<https://www.voteag.com> en se connectant avec les codes temporaires transmis sur le formulaire de participation ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

● **POUR LES ACTIONNAIRES AU PORTEUR**

Seuls **les actionnaires au porteur** dont l'intermédiaire financier adhère au système VOTACCESS pourront exprimer, par Internet, leur droit de vote ou leur droit de donner procuration.

Il appartient aux actionnaires au porteur de **se renseigner auprès de leur intermédiaire financier pour savoir si celui-ci adhère ou non au système VOTACCESS :**

● **s'il est adhérent**, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS. Il pourra ensuite voter ou donner procuration au Président de l'Assemblée ou à un mandataire de son choix.

● **s'il n'est pas adhérent**, l'actionnaire devra exprimer ses instructions par voie postale, selon les modalités décrites au point C. ci-dessous.

**Les actionnaires (au nominatif et au porteur)** sont informés, conformément aux dispositions des articles R. 225-79 et R. 22-10-24 du Code de commerce, qu'il sera **possible de désigner ou révoquer un mandataire par voie électronique, en adressant un e-mail à l'adresse suivante :**

« **ct-mandataires-assemblees@uptevia.com** ». Cet e-mail devra **obligatoirement** comporter en pièce jointe une copie numérisée du formulaire de participation en précisant les informations suivantes : nom de la Société (Publicis Groupe SA), date de l'Assemblée (27 mai 2025), nom(s), prénom(s), référence bancaire et adresse de l'actionnaire ainsi que les nom(s), prénom(s) et adresse du mandataire désigné ou révoqué.

**Les actionnaires au porteur** doivent également joindre à leur envoi l'attestation de participation établie par leur intermédiaire habilité.

Afin que les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique puissent être **valablement prises en compte**, les instructions devront être transmises à Uptevia (Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex), **au plus tard la veille de l'Assemblée, soit au plus tard le lundi 26 mai 2025, à 15 heures, heure de Paris.**

**Seules les notifications de désignation ou révocation de procuration pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.**

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de la personne choisie ou avec des informations incomplètes, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

**C. VOTER OU DONNER PROCURATION PAR CORRESPONDANCE, AVEC LE FORMULAIRE DE PARTICIPATION**

● **POUR LES ACTIONNAIRES AU NOMINATIF (PUR ET ADMINISTRÉ)**

Le formulaire de participation ainsi que l'enveloppe T en annexe à la brochure de convocation seront envoyés, au plus tard quinze (15) jours précédant l'Assemblée Générale, aux actionnaires nominatifs qui n'auraient pas opté pour la *e-convocation*.

**Les actionnaires au nominatif** devront le compléter en cochant la case « **Je vote par correspondance** », « **Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale** » ou « **Je donne pouvoir à** » puis le renvoyer par voie postale, à l'aide de l'enveloppe T ou par courrier affranchi, **dûment complété, daté et signé**, à Uptevia (Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex).

● **POUR LES ACTIONNAIRES AU PORTEUR**

**Les actionnaires au porteur** devront demander le formulaire de participation à leur intermédiaire financier, à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale. Ils ont également la possibilité de le demander par lettre simple à Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex **au plus tard six (6) jours avant la date de l'Assemblée.**

Ils devront ensuite le compléter en cochant la case « **Je vote par correspondance** », « **Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale** » ou « **Je donne pouvoir à** » puis le renvoyer **dûment complété, daté et signé**, par voie postale, à leur intermédiaire financier, qui se chargera de le transmettre à Uptevia, accompagné de l'attestation de participation.

Pour tout actionnaire (au nominatif et au porteur), **afin que les instructions de vote, les désignations ou les révocations de mandat exprimées puissent être valablement prises en compte**, le formulaire de participation devra être reçu par Uptevia (Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex), dans les meilleurs délais à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale, et **au plus tard trois (3) jours avant l'Assemblée Générale, soit le samedi 24 mai 2025 à zéro heure, heure de Paris.**

**En aucun cas les formulaires de participation ne doivent être retournés directement à Publicis Groupe SA.**

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de la personne choisie ou avec des informations incomplètes, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

### 3. CESSIION PAR LES ACTIONNAIRES DE LEURS ACTIONS AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire de participation ou ayant demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut céder tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'Assemblée Générale.

Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit **avant le vendredi 23 mai 2025 à zéro heure, heure de Paris**, l'intermédiaire financier notifie la cession à la Société et fournit les éléments afin d'annuler le vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote.

Aucun transfert d'actions réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit **après le vendredi 23 mai 2025 à zéro heure, heure de Paris**, quel que soit le moyen utilisé, **ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.**

### 4. DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale seront disponibles, au siège social de la Société, situé au 133, avenue des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>, dans les délais légaux.

En outre, les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés sur le site Internet de la Société :

<https://www.publicisgroupe.com> (rubrique Assemblée Générale), au plus tard à compter du vingt-et-unième jour précédent ladite Assemblée, soit **le mardi 6 mai 2025.**

Enfin, **les actionnaires au nominatif pur** peuvent, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, recevoir leur convocation et/ou les documents préparatoires à l'Assemblée Générale par courrier électronique (*e-convocation*). Pour cela, ils doivent se connecter sur le site :

<https://www.investors.uptevia.com> et activer cette option dans le menu « *E-Convocation* » sous « Mes paramètres ».

### 5. RETRANSMISSION AUDIOVISUELLE

Conformément à l'article R. 22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct disponible *via* le lien suivant :

<https://www.publicisgroupe.com/fr/investisseurs/actionnaires/assemblee-generale>

Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la Société **au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée, soit le jeudi 5 juin 2025** et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

### 6. DEMANDE D'INSCRIPTION DE POINTS OU DE PROJETS DE RÉOLUTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions dans les conditions prévues aux articles L. 225-105, R. 225-71 à R. 225-73, R. 22-10-21 et R. 22-10-22 du Code de commerce.

Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions devront être adressées à l'attention du Président du Conseil d'Administration et ce, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante :

« [investor-relations@publicisgroupe.com](mailto:investor-relations@publicisgroupe.com) », et le cas échéant, par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège social de la Société, situé au 133, avenue des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>, et doivent parvenir à la Société au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'Assemblée Générale, soit au plus tard **le vendredi 2 mai 2025.**

**La demande d'inscription d'un projet de résolution doit être accompagnée du texte du projet de résolution, qui peut être assorti d'un bref exposé des motifs.**

Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier qui justifie de la possession ou de la représentation par l'auteur de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce.

En outre, l'examen par l'Assemblée Générale du point ou du projet de résolution déposé est subordonné à la transmission, par l'auteur de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit **au plus tard le vendredi 23 mai 2025 à zéro heure, heure de Paris.**

Les points et le texte des projets de résolutions dont l'inscription aura été demandée par les actionnaires seront publiés sur le site Internet de la Société :

<https://www.publicisgroupe.com> (rubrique Assemblée Générale), conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce.

### 7. DÉPÔT DE QUESTIONS ÉCRITES

Conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des **questions écrites** auxquelles le Conseil d'Administration répondra au cours de l'Assemblée Générale.

Ces questions doivent être adressées à l'attention du Président du Conseil d'Administration, et ce de préférence, par voie électronique à l'adresse suivante :

« [investor-relations@publicisgroupe.com](mailto:investor-relations@publicisgroupe.com) », et le cas échéant, par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège social de la Société, situé au 133, avenue des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit **au plus tard le mercredi 21 mai 2025 à zéro heure, heure de Paris**. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'une réponse aura été apportée au cours de l'Assemblée Générale ou lorsqu'elle figurera sur le site Internet de la Société :

<https://www.publicisgroupe.com> (rubrique Assemblée Générale).

Il est précisé que seules les questions écrites au sens des articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce précités pourront être adressées à la Société ; **toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.**

## 8. CONFIRMATION DE PRISE EN COMPTE DU VOTE

Les actionnaires pourront recevoir la confirmation que leur vote a bien été pris en compte selon les modalités suivantes :

### **ACTIONNAIRES AYANT VOTÉ PAR INTERNET (via VOTACCESS)**

#### ● AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires pourront télécharger sur la plateforme VOTACCESS l'attestation de vote confirmant que leurs instructions ont bien été transmises au centralisateur de l'Assemblée Générale ;

#### ● APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Si et seulement si les actionnaires ont demandé à recevoir une confirmation de vote lors de la saisie de ce dernier, en cochant la case correspondante sur la plateforme VOTACCESS, une confirmation sera disponible sur la plateforme VOTACCESS, dans le menu relatif à l'instruction de vote, dans les quinze (15) jours qui suivent l'Assemblée Générale.

### **ACTIONNAIRES AYANT VOTÉ PAR CORRESPONDANCE, AVEC LE FORMULAIRE DE PARTICIPATION**

Les actionnaires souhaitant obtenir confirmation de la prise en compte de leurs instructions de vote devront adresser une demande dans les trois (3) mois suivant la date de l'Assemblée Générale par lettre recommandée avec accusé de réception auprès d'Uptevia (Service Assemblées Générales – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex).

Cette demande devra indiquer : le nom de la Société (Publicis Groupe SA), la date de l'Assemblée (27 mai 2025), les nom(s), prénom(s) et adresse de l'actionnaire.

Le présent avis sera suivi d'un avis de convocation reprenant les éventuelles modifications apportées à l'ordre du jour, à la suite de demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration

# FORMULAIRE DE PARTICIPATION



**POUR QUE CE FORMULAIRE SOIT PRIS EN CONSIDÉRATION, IL DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE REÇU AU PLUS TARD LE SAMEDI 24 MAI 2025 (À ZÉRO HEURE, HEURE DE PARIS) PAR UPTEVIA - SERVICE ASSEMBLÉES GÉNÉRALES À L'ADRESSE SUIVANTE : 90-110 ESPLANADE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 92931 PARIS LA DÉFENSE CEDEX.**

**Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée Générale**  
Cochez la case 1

**Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
**Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form**

**JE DÉSIRES ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE** et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / **I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING** and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

**1**



**PUBLICIS GROUPE S.A.**

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 101 724 744 euros

Siège social : 133, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS  
542 080 601 R.C.S. PARIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 27 MAI 2025 À 10 HEURES**  
PublicisCinémas,  
133 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS

**COMBINED GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING  
ON MAY 27, 2025 at 10 a.m**  
PublicisCinémas,  
133 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nominatif Registered / Porteur Bearer

Vote simple Single vote / Vote double Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

**2**

**JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'urle des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES at the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	A	B
Non / No <input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	C	D
Non / No <input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	E	F
Non / No <input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	G	H
Non / No <input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	J	K
Non / No <input type="checkbox"/>	Non / No <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :  
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:  
- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.   
- Je m'abstiens. / I abstain from voting.   
- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom.   
I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :  
To be considered, this completed form must be returned no later than:  
sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notification **24 mai 2025 / May 24, 2025** sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notification

à la banque / to the bank  
à la société / to the company

\* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pour le Président de l'Assemblée Générale.  
\* If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting.

**3**

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Cf. au verso (3)

**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**4**

**JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée

**I HEREBY APPOINT:** See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting  
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

**ATTENTION :** Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.  
**CAUTION:** As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)  
Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

**QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, DATEZ ET SIGNEZ ICI.**

Date & Signature

**5**

**INSCRIVEZ ICI Vos nom, prénom et adresse ou VÉRIFIEZ s'ils y figurent déjà.**

**6**

**Vous désirez voter par correspondance**

Cochez la case 2

- vous votez OUI/YES à une résolution en laissant vide la case du numéro correspondant à cette résolution ;
- vous votez NON/NO à une résolution en noircissant la case du numéro correspondant à cette résolution ;
- vous vous ABSTENEZ/ABS du vote en noircissant la case correspondant à cette résolution.

**Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale**

Cochez la case 3

**Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée Générale**

Cochez la case 4 et inscrivez les coordonnées du mandataire.



# ORDRE DU JOUR

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2025

### RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 1) Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024 (1<sup>re</sup> résolution) ;
- 2) Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024 (2<sup>e</sup> résolution) ;
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2024 et fixation du dividende (3<sup>e</sup> résolution) ;
- 4) Approbation des conventions réglementées (4<sup>e</sup> résolution) ;
- 5) Constatation de l'expiration du mandat du cabinet Ernst & Young et Autres et nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes (5<sup>e</sup> résolution) ;
- 6) Constatation de l'expiration du mandat du cabinet Grant Thornton et nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité (6<sup>e</sup> résolution) ;
- 7) Nomination du cabinet KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité (7<sup>e</sup> résolution) ;
- 8) Approbation des informations sur les rémunérations des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2024 (8<sup>e</sup> résolution) ;
- 9) Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Maurice Lévy, Président du Conseil de surveillance jusqu'au 29 mai 2024 (9<sup>e</sup> résolution) ;
- 10) Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Arthur Sadoun, Président du Directoire jusqu'au 29 mai 2024 (10<sup>e</sup> résolution) ;
- 11) Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Madame Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du Directoire jusqu'au 29 mai 2024 (11<sup>e</sup> résolution) ;
- 12) Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Loris Nold, membre du Directoire du 8 février au 29 mai 2024 (12<sup>e</sup> résolution) ;
- 13) Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel-Alain Proch, membre du Directoire jusqu'au 8 février 2024 (13<sup>e</sup> résolution) ;

**14)** Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Arthur Sadoun, Président-Directeur Général à compter du 29 mai 2024 (14<sup>e</sup> résolution) ;

**15)** Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général, au titre de l'exercice 2025 (15<sup>e</sup> résolution) ;

**16)** Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs, au titre de l'exercice 2025 (16<sup>e</sup> résolution) ;

**17)** Autorisation à donner au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (17<sup>e</sup> résolution).

### **RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**18)** Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société (18<sup>e</sup> résolution) ;

**19)** Autorisation à donner au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir des options de souscription, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe ou de certains d'entre eux (19<sup>e</sup> résolution) ;

**20)** Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (20<sup>e</sup> résolution) ;

**21)** Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de certaines catégories de bénéficiaires, dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'actionnariat salarié (21<sup>e</sup> résolution) ;

**22)** Modifications statutaires : modification des articles 12, 13 et 19 des statuts (22<sup>e</sup> résolution).

### **RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**23)** Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (23<sup>e</sup> résolution).

# OBJECTIFS ET TEXTE DES RÉSOLUTIONS

La présente section comprend le rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale sous forme d'exposé des motifs, accompagné du texte desdits projets de résolutions.

## RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024, AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> RÉSOLUTIONS)**

#### **OBJECTIF**

Il vous est proposé d'approuver les comptes sociaux (**première résolution**) et consolidés (**deuxième résolution**) de Publicis Groupe SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils vous auront été présentés.

Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font ressortir un bénéfice de **1 895 446 122,09 euros**. Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du Groupe de **1 660 millions d'euros**.

Les informations détaillées concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et la marche des affaires sociales au cours de l'exercice 2024, figurent au sein du document d'enregistrement universel, chapitres 5, 6 et 7.

La **troisième résolution** a pour objet de proposer à l'Assemblée Générale l'affectation du résultat de l'exercice 2024 et d'approuver la distribution d'un dividende, versé intégralement en numéraire, de **3,60 euros par action**, contre **3,40 euros par action** au titre de l'exercice précédent. Il correspond à un taux de distribution de **49,3%**, et une augmentation de **5,9%** par rapport à l'exercice précédent.

La date de détachement du dividende interviendra le **1<sup>er</sup> juillet 2025** et le dividende sera mis en paiement le **3 juillet 2025**. Le traitement fiscal réservé au versement du dividende est décrit au sein de la troisième résolution.

#### **● PREMIÈRE RÉSOLUTION**

##### **Approbaton des comptes sociaux de l'exercice 2024**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes

ainsi que des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice 2024, faisant apparaître un bénéfice de **1 895 446 122,09 euros**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### **● DEUXIÈME RÉSOLUTION**

##### **Approbaton des comptes consolidés de l'exercice 2024**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ainsi que des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice 2024, faisant apparaître un bénéfice net part du Groupe de **1 660 millions d'euros**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### **● TROISIÈME RÉSOLUTION**

##### **Affectation du résultat de l'exercice 2024 et fixation du dividende**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice distribuable qui, compte tenu :

● du bénéfice de l'exercice 2024 de	<b>1 895 446 122,09 euros</b>
● de la dotation à la réserve légale <sup>(a)</sup>	—
● du report à nouveau créditeur antérieur de	<b>11 289 390,60 euros</b>
s'élève à	<b>1 906 735 512,69 euros</b>

(a) Le montant de la réserve légale a atteint le seuil de 10% du capital social.

● à la distribution aux actions (sur la base d'un dividende unitaire de **3,60 euros** et d'un nombre d'actions de **254 311 860**, chiffre incluant les actions propres, arrêté au 31 décembre 2024), soit : **915 522 696,00 euros**

Le dividende est fixé à **3,60 euros** pour chacune des actions ouvrant droit au dividende et sera payable en numéraire. La date de détachement du dividende interviendra le **1<sup>er</sup> juillet 2025** et le dividende sera mis en paiement le **3 juillet 2025**.

Il est précisé que le montant total de la distribution est calculé sur la base du nombre total d'actions au 31 décembre 2024 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions ouvrant droit à dividende à la date de détachement du dividende. Le montant global du dividende sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Report à nouveau » sera alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement, étant rappelé que le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de détachement du dividende sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposé à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire ou au barème progressif, sur option du contribuable.

En l'absence d'option du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, le dividende fait l'objet au moment de son versement de prélèvements sociaux de 17,2%, et d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8%. Ce prélèvement est réalisé à la source et calculé sur le montant brut du dividende.

Dans l'hypothèse d'une option globale et irrévocable du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40% visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2021	2022	2023
Dividende unitaire	2,40 euros	2,90 euros	3,40 euros
Dividende total	602 711 919 euros	737 504 394 euros	864 660 324 euros
dont dividende unitaire éligible à l'abattement de 40%	0,33 euro	0,14 euro	3,19 euros
dont dividende total éligible à l'abattement de 40%	82 872 889 euros	36 649 678 euros	810 870 176 euros
dont dividende unitaire non éligible à l'abattement de 40%*	2,07 euros	2,76 euros	0,21 euro
dont dividende total non éligible à l'abattement de 40%*	519 839 030 euros	700 854 716 euros	53 790 147,85 euros

\* Cette distribution est constitutive d'un remboursement d'apport exonéré en application de l'article 112 1° du Code général des impôts.

## APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (4<sup>e</sup> RÉSOLUTION)

### OBJECTIF

Les actionnaires sont informés que le Conseil de surveillance du 17 avril 2024 a autorisé la conclusion d'une convention, soumise au régime des conventions réglementées, entre Publicis Groupe SA et Madame Sophie Dulac, membre du Conseil de surveillance, puis à compter du 29 mai 2024, du Conseil d'Administration. Il est précisé que Madame Sophie Dulac n'a pas pris part aux délibérations ni au vote portant sur ladite convention.

L'objet de cette convention a porté sur l'acquisition par la Société d'un bloc de 150 000 actions détenues par Madame Sophie Dulac qui ont servi à satisfaire aux obligations de la Société relatives aux plans d'actions gratuites au bénéfice des salariés, sans avoir à émettre de nouvelles actions.

La transaction, effectivement réalisée le 14 juin 2024, a été conclue pour un montant total de 15 013 500 euros, correspondant à un prix par action rachetée de 100,09 euros, soit une décote de 1% par rapport au cours de bourse de 101,10 euros. Ce montant total, financé par la trésorerie du groupe Publicis, n'a pas eu d'impact sur le bénéfice 2024 de la Société. Il en ressort, sur les comptes de l'exercice 2024, une augmentation de l'inventaire des actions propres et donc du montant des valeurs mobilières de placement à l'actif du bilan pour un montant de 15 058 540,50 euros (incluant la taxe payée sur les transactions financières), en contrepartie d'une diminution des disponibilités, également à l'actif du bilan, pour le même montant.

Les actionnaires sont informés qu'aucune autre convention réglementée n'a été autorisée par le Conseil ni reconduite au cours de l'exercice 2024.

Par la **quatrième résolution**, il est proposé à l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, d'approuver la convention conclue entre Publicis Groupe SA et Madame Sophie Dulac susmentionnée.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés figure au chapitre 3 (section 3.4) du document d'enregistrement universel 2024.

### ● QUATRIÈME RÉSOLUTION

#### Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au sens du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve la convention nouvelle autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**NOMINATION DE PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE  
AUX COMPTES EN CHARGE DE CERTIFIER  
LES COMPTES ET NOMINATION DE  
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT ET KPMG S.A.  
EN QUALITÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EN CHARGE DE CERTIFIER LES INFORMATIONS  
EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (5<sup>e</sup> À 7<sup>e</sup> RÉSOLUTIONS)**

**OBJECTIF**

**a) Nomination du Commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes**

Le mandat de Commissaire aux comptes du cabinet Ernst & Young et Autres arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025.

Le Conseil de surveillance a lancé un processus d'appel d'offres en 2023, auquel a participé le Comité d'audit, pour sélectionner les futurs auditeurs du Groupe en remplacement du cabinet Ernst & Young et Autres conformément à la réglementation applicable en matière de rotation de mandat des commissaires aux comptes.

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'Administration, succédant au Conseil de surveillance, vous propose de :

- i) constater l'arrivée à échéance du mandat du cabinet Ernst & Young et Autres et,
- ii) nommer, en remplacement, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes.

Si vous approuvez la **cinquième résolution**, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit sera nommé pour une durée de six exercices arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

**b) Nomination de deux Commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité**

En vertu des dispositions de l'Ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, portant transposition de la Directive (UE) n°2022/2464 (dite « CSRD »), la Société a publié, dans son document d'enregistrement universel 2024, les informations en matière de durabilité relatives à l'exercice 2024.

En application des articles L. 822-16 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale a nommé, en date du 29 mai 2024, le cabinet Grant Thornton en qualité d'organisme tiers indépendant en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour un mandat d'une durée d'un exercice soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Ce mandat arrivant à échéance, l'Assemblée Générale du 27 mai 2025 sera amenée à nommer, en remplacement du cabinet Grant Thornton, les nouveaux Commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité.

À la suite d'un processus d'appel d'offres mené par le Comité d'audit et des risques financiers, le Conseil d'Administration propose à la présente Assemblée la nomination des cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et KPMG S.A. en remplacement de Grant Thornton, en qualité de Commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité. Les modalités d'exercice de leur mandat seront définies conformément à la réglementation en vigueur et ajustés le cas échéant afin de prendre en compte toute évolution législative ou réglementaire.

Le choix de ces Commissaires aux comptes repose sur leur indépendance, garantie par des procédures internes rigoureuses en matière de gestion des conflits d'intérêts. Leur expertise reconnue en matière de durabilité, combinée à leur dimension internationale alignée avec l'implantation du Groupe, ainsi que leur bonne compréhension de ses enjeux et de son fonctionnement, ont également joué un rôle clé. Par ailleurs, confier à un même auditeur la vérification des informations financières et extra financières permettrait d'assurer une meilleure cohérence des données publiées par le Groupe.

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration de nommer deux Commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité, deux résolutions distinctes seront soumises à l'Assemblée Générale du 27 mai 2025.

Par la **sixième résolution**, il vous est demandé de constater que le mandat du cabinet Grant Thornton, organisme tiers indépendant, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée et de nommer en remplacement le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Par la **septième résolution**, il vous est demandé de nommer le cabinet KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

### ● CINQUIÈME RÉSOLUTION

Constatation de l'expiration du mandat du cabinet Ernst & Young et Autres et nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate que le mandat du cabinet Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée et décide de nommer en remplacement le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes pour une durée de six (6) exercices. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

### ● SIXIÈME RÉSOLUTION

Constatation de l'expiration du mandat du cabinet Grant Thornton et nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate que le mandat du cabinet Grant Thornton, organisme tiers indépendant, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée et décide de nommer en remplacement le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour une durée de six (6) exercices. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

### ● SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination du cabinet KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer le cabinet KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour une durée de six (6) exercices. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

## INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 22-10-9 I DU CODE DE COMMERCE (VOTE EX POST GLOBAL) (8<sup>e</sup> RÉSOLUTION)

### OBJECTIF

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, il vous est proposé, par la huitième résolution, d'approuver le rapport sur les rémunérations comprenant les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce, relatives aux éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre de ce même exercice aux mandataires sociaux.

L'ensemble de ces informations figure dans le document d'enregistrement universel 2024, chapitre 3 (sections 3.2.2.2, 3.2.3.2 et 3.2.5.3).

### ● HUITIÈME RÉSOLUTION

Approbation des informations sur les rémunérations des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans le document d'enregistrement universel 2024 (Chapitre 3, sections 3.2.2.2 - Rémunérations versées ou attribuées en 2024 aux mandataires sociaux non exécutifs, 3.2.3.2 - Rémunérations versées ou attribuées en 2024 aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et 3.2.5.3 - Les ratios de rémunération).

## APPROBATION DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2024 OU ATTRIBUÉES AU TITRE DU MÊME EXERCICE (VOTE EX POST INDIVIDUEL) (9<sup>e</sup> À 14<sup>e</sup> RÉSOLUTIONS)

### OBJECTIF

L'Assemblée Générale du 27 mai 2025 sera appelée à se prononcer sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en fonction au cours de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux de Publicis Groupe SA :

- Monsieur Maurice Lévy, Président du Conseil de surveillance jusqu'au 29 mai 2024 (neuvième résolution) ;
- Monsieur Arthur Sadoun, Président du Directoire jusqu'au 29 mai 2024 (dixième résolution) et Président-Directeur Général à compter du 29 mai 2024 (quatorzième résolution),

- **Madame Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du Directoire jusqu'au 29 mai 2024 (onzième résolution) ;**
- **Monsieur Loris Nold, membre du Directoire du 8 février 2024 au 29 mai 2024 (douzième résolution), et**
- **Monsieur Michel-Alain Proch, membre du Directoire jusqu'au 8 février 2024 (treizième résolution).**

Ces éléments de rémunération ont été versés ou attribués à chaque dirigeant mandataire social, en conformité avec la politique de rémunération approuvée, pour chacun d'entre eux, par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2024.

Sur recommandation du Comité de rémunération, le Conseil d'Administration a fixé les montants de chaque élément de rémunération à verser ou à attribuer au titre de l'exercice 2024 après avoir tenu compte des votes sur les rémunérations lors de la précédente Assemblée Générale.

Les éléments de rémunération pour l'exercice 2024, soumis au vote des actionnaires, de Monsieur Maurice Lévy, Monsieur Arthur Sadoun, Madame Anne-Gabrielle Heilbronner, Monsieur Loris Nold et Monsieur Michel-Alain Proch sont présentés dans le document d'enregistrement universel 2024, chapitre 3 (sections 3.2.2.2 et 3.2.3.2).

#### ● NEUVIÈME RÉSOLUTION

**Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Maurice Lévy, Président du Conseil de surveillance jusqu'au 29 mai 2024**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Maurice Lévy, Président du Conseil de surveillance jusqu'au 29 mai 2024, qui y sont présentés, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2024 (Chapitre 3, section 3.2.2.2, - Rémunérations versées ou attribuées en 2024 à Monsieur Maurice Lévy, Président du Conseil de surveillance jusqu'au 29 mai 2024).

#### ● DIXIÈME RÉSOLUTION

**Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Arthur Sadoun, Président du Directoire jusqu'au 29 mai 2024**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Arthur Sadoun, Président du

Directoire jusqu'au 29 mai 2024, qui y sont présentés, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2024 (Chapitre 3, section 3.2.3.2, - Rémunérations versées ou attribuées en 2024 à Monsieur Arthur Sadoun, Président du Directoire jusqu'au 29 mai 2024 puis Président-Directeur Général à compter du 29 mai 2024).

#### ● ONZIÈME RÉSOLUTION

**Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Madame Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du Directoire jusqu'au 29 mai 2024**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Madame Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du Directoire jusqu'au 29 mai 2024, qui y sont présentés, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2024 (Chapitre 3, section 3.2.3.2, - Rémunérations versées ou attribuées en 2024 à Madame Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du Directoire jusqu'au 29 mai 2024).

#### ● DOUZIÈME RÉSOLUTION

**Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Loris Nold, membre du Directoire du 8 février au 29 mai 2024**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Loris Nold, membre du Directoire du 8 février au 29 mai 2024, qui y sont présentés, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2024 (Chapitre 3, section 3.2.3.2, - Rémunérations versées ou attribuées en 2024 à Monsieur Loris Nold, membre du Directoire du 8 février 2024 au 29 mai 2024).

#### ● TREIZIÈME RÉSOLUTION

**Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel-Alain Proch, membre du Directoire jusqu'au 8 février 2024**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en

application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel-Alain Proch, membre du Directoire jusqu'au 8 février 2024, qui y sont présentés, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2024 (Chapitre 3, section 3.2.3.2, - Rémunérations versées ou attribuées en 2024 à Monsieur Michel-Alain Proch, membre du Directoire jusqu'au 8 février 2024).

#### ● QUATORZIÈME RÉSOLUTION

**Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Arthur Sadoun, Président-Directeur Général à compter du 29 mai 2024**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Arthur Sadoun, Président-Directeur Général à compter du 29 mai 2024, qui y sont présentés, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2024 (Chapitre 3, section 3.2.3.2, - Rémunérations versées ou attribuées en 2024 à Monsieur Arthur Sadoun, Président du Directoire jusqu'au 29 mai 2024 puis Président-Directeur Général à compter du 29 mai 2024).

### APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 (VOTE EX ANTE) (15<sup>e</sup> ET 16<sup>e</sup> RÉSOLUTIONS)

#### OBJECTIF

Par les quinzième et seizième résolutions, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels le cas échéant, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur Général (quinzième résolution) ainsi que la politique et l'enveloppe de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2025 (seizième résolution).

Il est précisé que l'enveloppe globale de rémunération des Administrateurs serait augmentée de 1,5 million d'euros à 1,7 million d'euros, soit une hausse de 13%. Cette évolution, en ligne avec les pratiques de marché, permettrait au Conseil d'anticiper d'éventuelles séances du Conseil et/ou des

**Comités supplémentaires au cours de l'année ainsi que la nomination de nouveaux membres.**

**Sur recommandation du Comité de rémunération, la politique de rémunération 2025 des mandataires sociaux a été arrêtée par le Conseil d'Administration. Elle est conforme à l'intérêt social de Publicis Groupe SA, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale. La politique est présentée et expliquée en détail dans le document d'enregistrement universel 2024, chapitre 3 (sections 3.2.2.1 et 3.2.3.1).**

#### ● QUINZIÈME RÉSOLUTION

**Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général, au titre de l'exercice 2025**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2025, telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2024 (Chapitre 3, section 3.2.3.1 - Politique de rémunération de Monsieur Arthur Sadoun, Président-Directeur Général).

#### ● SEIZIÈME RÉSOLUTION

**Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs, au titre de l'exercice 2025**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application des articles L. 22-10-8 II et L. 225-45 du Code de commerce, la politique et l'enveloppe de rémunération des Administrateurs, au titre de l'exercice 2025, telles que présentées dans le document d'enregistrement universel 2024 (Chapitre 3, section 3.2.2.1 - Politique de rémunération applicable aux Administrateurs).

### AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PERMETTRE À LA SOCIÉTÉ D'INTERVENIR SUR SES PROPRES ACTIONS (17<sup>e</sup> RÉSOLUTION)

#### OBJECTIF

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration a poursuivi la mise en œuvre de la politique de rachat d'actions de la Société, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale 2024.

Au 31 décembre 2024, Publicis Groupe SA détenait **3 572 113** actions représentant **1,40%** de son propre capital. Le bilan détaillé de la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions par la Société, au cours de l'exercice 2024,

figure au sein du document d'enregistrement universel 2024, chapitre 8 (section 8.3.3).

L'autorisation existante arrivant à échéance le 29 novembre 2025, il vous est proposé, par la **dix-septième résolution**, de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit (18) mois, lui permettant de poursuivre sa politique de rachat d'actions de la Société avec les caractéristiques suivantes :

- le nombre maximal d'actions pouvant être achetées ne pourra pas excéder 10% des actions composant le capital social ;
- le prix unitaire maximal d'achat est fixé à cent trente (130) euros, hors frais d'acquisition, étant précisé que ce prix ne serait pas applicable aux rachats d'actions mis en œuvre afin de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et du Groupe ou des levées d'options par ces derniers ;
- l'enveloppe globale maximale de cette autorisation est fixée à un montant de deux milliards cent cinquante-quatre millions quatre-cent trente mille quatre-cent soixante-seize euros et cinquante centimes (2 154 430 476,50) net de frais ;
- les rachats ne pourraient pas être effectués en période d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Cette autorisation aurait notamment pour objectif :

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, par voie d'attribution gratuite d'actions ou octroi d'options d'achat d'actions ou par le biais de plans d'épargne d'entreprise ou de plans d'épargne interentreprise, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, ou de tout autre dispositif de rémunération en actions ;
- la remise d'actions pour honorer des obligations liées à des titres ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière donnant droit à l'attribution d'actions ordinaires de la Société ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, ou à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Publicis Groupe SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité, agissant conformément à la pratique de marché admise par l'AMF (telle que modifiée, le cas échéant) ;
- l'annulation éventuelle de tout ou partie des actions acquises, dans les conditions prévues par la loi, en vertu d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte statuant dans sa forme extraordinaire dans sa dix-huitième résolution ci-dessous.

Le descriptif du programme de rachat d'actions figure au sein du document d'enregistrement universel 2024, chapitre 8 (section 8.3.3).

## ● DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

**Autorisation à donner au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et statuant conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, à acheter ou faire acheter des actions de la Société notamment en vue de :

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, par voie d'attribution gratuite d'actions ou octroi d'options d'achat d'actions ou par le biais de plans d'épargne d'entreprise ou de plans d'épargne interentreprise, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, ou de tout autre dispositif de rémunération en actions ;
- la remise d'actions pour honorer des obligations liées à des titres ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière donnant droit à l'attribution d'actions ordinaires de la Société ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport, ou à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Publicis Groupe SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité, agissant conformément à la pratique de marché admise par l'AMF (telle que modifiée, le cas échéant) ;
- l'annulation éventuelle de tout ou partie des actions acquises, dans les conditions prévues par la loi, en vertu d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte statuant dans sa forme extraordinaire dans sa dix-huitième résolution ci-dessous.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisée ou admise par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

La Société pourra, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, acquérir ses actions, les céder ou les transférer, en une ou plusieurs fois, à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur ou qui viendraient à l'être, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, et notamment par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat qui pourrait être réalisée par ce moyen), de ventes à réméré, par offre publique d'achat

ou d'échange, par utilisation de mécanismes optionnels ou par utilisation de tout instrument financier dérivé, ou par recours à des bons ou, plus généralement, à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société. La Société pourra également conserver les actions achetées et/ou les annuler sous réserve d'une autorisation donnée par l'assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire, dans le respect de la réglementation applicable.

Toutefois, le Conseil d'Administration ne pourra pas, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions acquises pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% du capital social de la Société à la date de chaque rachat, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée. Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Société.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à cent trente (130) euros hors frais d'acquisition, étant précisé que ce prix ne sera pas applicable au rachat d'actions utilisées pour satisfaire l'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et du Groupe ou des levées d'options par ces derniers.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal des actions de la Société ou en cas d'opérations sur son capital, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au titre de cette autorisation est fixé à deux milliards cent cinquante-quatre millions quatre-cent trente mille quatre-cent soixante-seize euros et cinquante centimes (2 154 430 476,50) net de frais.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour arrêter les modalités et conditions de cette mise en œuvre, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, passer tous actes, conclure tous

accords, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

L'Assemblée Générale fixe à dix-huit (18) mois à compter de ce jour la durée de cette autorisation.

Cette autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024, par le vote de sa quinzième résolution.

# RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

## APPROBATION DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES (18<sup>e</sup> À 21<sup>e</sup> RÉSOLUTIONS)

### OBJECTIF

Il est proposé aux actionnaires d'approuver les résolutions suivantes (de la dix-huitième à la vingt-et-unième) qui sont destinées à renouveler les délégations et autorisations financières arrivant à expiration au cours de l'exercice 2025.

Le tableau des délégations de compétence et autorisations données au Conseil d'Administration en matière financière est disponible en pages 40 et 41 de la présente brochure et au sein du document d'enregistrement universel 2024, chapitre 8 (section 8.3.1). Ce tableau rappelle l'ensemble des délégations en cours de validité et présente l'utilisation qui en a été faite par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

## AUTORISATION À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR UNE DURÉE DE VINGT-SIX MOIS, À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULLATION DE TOUT OU PARTIE DES ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ (18<sup>e</sup> RÉSOLUTION)

### OBJECTIF

Par la dix-huitième résolution, il vous est proposé de renouveler l'autorisation dont bénéficie actuellement le Conseil d'Administration pour procéder à la réduction du capital social, par voie d'annulation de la totalité ou d'une partie des actions que la Société détient, ou pourra détenir, en conséquence de toute autorisation de rachat d'actions conférée par l'Assemblée Générale, notamment au titre de la dix-septième résolution présentée ci-avant, et ce dans la limite de 10% du capital de la Société et par périodes de vingt-quatre (24) mois.

Le Conseil d'Administration serait habilité à réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles. Il serait habilité, par ailleurs, à procéder aux modifications consécutives des statuts ainsi qu'à toute déclaration ou formalité.

Cette autorisation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois.

Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a procédé à aucune réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la Société.

Vous trouverez le rapport des Commissaires aux comptes relatif à la dix-huitième résolution sur le site internet de la Société à l'adresse :

<https://www.publicisgroupe.com/fr/investisseurs/actionnaires/assemblee-generale>

### ● DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-210 et suivants et L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à :

- réduire le capital social de la Société en procédant à l'annulation, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, dans la limite de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois (étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale), de tout ou partie des actions Publicis Groupe SA acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale en vertu de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, notamment aux termes de la dix-septième résolution qui précède, et plus généralement des actions propres détenues par la Société ;
- imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles de son choix et affecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs pour réaliser les opérations de réduction de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, en arrêter les modalités et le montant définitif, en constater la réalisation, modifier en conséquence les statuts, et d'une façon générale accomplir tous actes et toutes

formalités et faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de cette autorisation.

Cette autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2023 par le vote de sa dix-neuvième résolution.

## **AUTORISATION À L'EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS EN FAVEUR DES SALARIÉS ET/OU DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ET/OU DES SOCIÉTÉS DU GROUPE (19<sup>e</sup> RÉSOLUTION)**

### **OBJECTIF**

Par la dix-neuvième résolution, il vous est proposé de renouveler, pour une durée de trente-huit mois, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe.

Le nombre total des options consenties ne pourra pas donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3% du capital social, constaté à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration. Ce plafond s'imputera sur le plafond de 3% mentionné à la vingt-quatrième résolution (attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux) adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024.

L'exercice des options attribuées en vertu de cette autorisation est conditionné à au moins deux conditions de performance déterminées par le Conseil d'Administration lors de la décision d'attribution et mesurées sur trois ans.

Le nombre d'options pouvant être consenties aux dirigeants mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou des sociétés du Groupe, ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant, à la date d'attribution et compte tenu des options déjà attribuées en vertu de la présente autorisation, plus de 0,3% du capital social, tel que constaté à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration. Le nombre d'options pouvant être consenties s'imputera sur le plafond de 3% du capital susmentionné. Ce plafond de 0,3% est commun et global avec celui applicable aux dirigeants, mentionnés à la vingt-quatrième résolution (attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux) adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024.

Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximum de dix ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Cette autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

**Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'Administration, sans possibilité de décote, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.**

**Vous trouverez le rapport des Commissaires aux comptes relatif à la dix-neuvième résolution sur le site internet de la Société à l'adresse :**

**<https://www.publicisgroupe.com/fr/investisseurs/actionnaires/assemblee-generale>**

### **● DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION**

Autorisation à donner au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir des options de souscription, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe ou de certains d'entre eux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177, L. 225-186 et L. 22-10-56 à L. 22-10-58 du Code de commerce :

1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée Générale, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salarié ou à certains d'entre eux, ou à certaines catégories du personnel ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux éligibles, ou à certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur :

- des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre par voie d'augmentation de capital et/ou,
- des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci.

2) décide que les options de souscription et les options d'achat pouvant être consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront pas donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant plus de 3% du capital social constaté à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés pour préserver les droits des bénéficiaires si la Société réalise une des opérations visées par l'article L. 225-181 du Code de commerce. Ce plafond s'imputera sur le plafond de 3% mentionné à la vingt-quatrième résolution (attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux) adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024 ou, le cas échéant, sur le plafond prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation.

**3)** conditionne expressément l'exercice des options attribuées en vertu de la présente autorisation, à au moins deux conditions de performance déterminées par le Conseil d'Administration lors de la décision d'attribution et mesurées sur trois années.

**4)** décide que les attributions d'options effectuées en vertu de la présente autorisation pourront bénéficier, dans les conditions prévues par la loi, aux dirigeants mandataires sociaux éligibles de la Société, sous réserve que l'exercice des options soit conditionné à l'atteinte d'au moins deux conditions de performance déterminées par le Conseil d'Administration lors de la décision d'attribution et mesurées sur trois années. Décide que le nombre d'options pouvant être consenties aux dirigeants mandataires sociaux éligibles de la Société ne pourra pas donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant, à la date d'attribution et compte tenu des options déjà attribuées en vertu de la présente autorisation, plus de 0,3% du capital social de la Société tel que constaté à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration (sous réserve des éventuels ajustements mentionnés ci-dessus), qui s'imputera sur le plafond de 3% du capital social susmentionné. Ce plafond de 0,3% est par ailleurs commun et global avec le plafond applicable aux dirigeants mentionné à la vingt-quatrième résolution (attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux) adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024 ou, le cas échéant, sur le plafond prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation.

**5)** prend acte que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options et que l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

**6)** décide que le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'Administration à la date à laquelle les options seront consenties, sans possibilité de décote, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi. Ce prix ne sera pas inférieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties, arrondi à l'euro inférieur, ni, en ce qui concerne les options d'achat, au cours moyen d'achat des actions autodétenues par la Société, arrondi à l'euro inférieur.

**7)** décide que le prix et/ou le nombre des actions à souscrire et/ou à acheter pourront être ajustés par la Société pour préserver les droits des bénéficiaires si la Société réalise une des opérations visées à l'article L. 225-181 ou R. 22-10-37 du Code de commerce.

**8)** décide que, sous réserve pour les dirigeants mandataires sociaux éligibles de la Société de l'application des articles L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce, les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximal de dix (10) ans à compter de la date d'attribution des options.

**9)** décide de conférer au Conseil d'Administration, dans les conditions déterminées ci-dessus et dans les limites légales ou réglementaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :

- déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties et levées les options, arrêter la liste des bénéficiaires des options, le nombre d'options offertes à chacun d'eux et la ou les conditions de performance à laquelle ou auxquelles l'exercice des options sera soumis ;
- décider l'interdiction éventuelle de revente immédiate des actions qui seront achetées et/ou souscrites, étant précisé que s'agissant des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux éligibles de la Société, le Conseil d'Administration doit, soit décider que les options ne pourront pas être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité d'actions issues de levées d'options qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- arrêter la date de jouissance même rétroactive des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription d'actions de la Société à émettre ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires ;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou à acheter seront ajustés notamment dans les cas prévus par la loi ;
- limiter, restreindre ou interdire l'exercice des options pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options et concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
- déterminer, sans qu'il puisse excéder dix (10) ans, à compter de la date d'attribution des options, le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, passer toutes conventions, prendre toutes mesures, accomplir ou faire accomplir tout actes et formalités et généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

**10)** prend acte que cette autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2022, par le vote de sa vingt-sixième résolution.

## **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE OU PLUSIEURS AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AU PROFIT DES ADHÉRENTS À UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE (20<sup>e</sup> RÉSOLUTION) OU DE CERTAINES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES (21<sup>e</sup> RÉSOLUTION), AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

### **OBJECTIF**

Il vous est proposé, par les **vingtième et vingt-et-unième résolutions**, de donner délégation de compétence au Conseil d'Administration, afin de lui permettre d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit :

- des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères du Groupe (**vingtième résolution**) ;
- des catégories de bénéficiaires qui ne pourraient pas bénéficier du dispositif prévu à la vingtième résolution ci-dessus, dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'actionnariat salarié (**vingt-et-unième résolution**).

La **vingt-et-unième résolution** a pour objectif de permettre aux salariés et mandataires sociaux, situés dans certains pays où il n'est pas possible pour des raisons locales (réglementaires, fiscales ou autres) de déployer une offre d'actions *via* un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), de bénéficier de formules d'actionnariat équivalentes ou aussi proches que possible, en termes de profil économique, à celles qui seraient offertes aux autres salariés et mandataires sociaux du groupe Publicis.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital pouvant être réalisées dans le cadre des deux délégations est de 2,8 millions d'euros. Ce plafond s'imputera sur le plafond global de 30 millions d'euros.

Si le Conseil d'Administration décidait de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par le biais de ces délégations, le prix de souscription des actions serait fixé dans le respect des conditions légales.

La vingtième résolution serait consentie pour une durée de vingt-six (26) mois et la vingt-et-unième résolution serait consentie pour une durée de dix-huit (18) mois.

Vous trouverez les rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux vingtième et vingt-et-unième résolutions sur le site internet de la Société à l'adresse :

<https://www.publicisgroupe.com/fr/investisseurs/actionnaires/assemblee-generale>

### **● VINGTIÈME RÉSOLUTION**

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail et des articles L. 225-129 et suivants, L. 225-138, L. 225-138-1, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

**1)** délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, par l'émission à titre onéreux ou gratuit, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières régies par les articles L. 228-92 alinéa 1 ou L. 228-93 alinéas 1 et 3 du Code de commerce, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions ordinaires à émettre par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes, suivant le cas, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou tout autre plan aux adhérents duquel ou desquels les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute loi ou réglementation analogue permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et des articles L. 3344-1 et suivants du Code du travail. La présente résolution pourra être utilisée aux fins de mettre en œuvre des formules à effet de levier.

Il est précisé que l'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues.

**2)** décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder deux millions huit cent mille (2 800 000) euros ou sa contre-valeur en toute autre monnaie autorisée ou en unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies (appréciée au jour de la décision du Conseil d'Administration, ou de son délégataire, décidant l'augmentation de capital), étant précisé que ce plafond est commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution et de la vingt-et-unième résolution ci-après.

Il est précisé que :

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions législatives et réglementaires, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente résolution s'imputera sur le montant du

plafond global de trente millions (30 000 000) d'euros prévu au paragraphe 2) de la seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation.

**3)** décide que le prix d'émission des actions émises en application de la présente délégation ou le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement et, plus généralement, la transformation de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, ser(a)/(ont) déterminé(s) dans les conditions fixées aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, par application d'une décote maximum de 30% sur la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration (ou de 40% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans), ou de son délégataire, fixant la date d'ouverture de la période de souscription. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote afin de tenir compte, notamment des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

**4)** décide que, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourra également décider l'attribution, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émises, le cas échéant, à titre de substitution de tout ou partie de la décote et/ou d'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L. 3332-11, L. 3332-12, L. 3332-13 et L. 3332-19 du Code du travail et que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation applicable.

**5)** décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et/ou valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution en faveur des adhérents à un plan d'épargne entreprise, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation.

**6)** décide également que, dans les cas où les bénéficiaires n'auraient pas souscrit dans le délai imparti la totalité de l'augmentation de capital, celle-ci ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites, les actions non souscrites pouvant être proposées à nouveau aux bénéficiaires concernés dans le cadre d'une augmentation de capital ultérieure.

**7)** autorise le Conseil d'Administration, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail, étant précisé que les cessions d'actions réalisées avec décote en faveur des adhérents à un plan ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise visés au titre de la présente délégation s'imputeront à concurrence du montant nominal des actions ainsi cédées sur le montant des plafonds visés au paragraphe 2) ci-avant.

**8)** décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, pour mettre en œuvre la présente délégation et, notamment, pour :

- fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates, conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour leur libération ;
- arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement ;
- décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- en cas d'émission de titres de créance, fixer l'ensemble des caractéristiques et modalités de ces titres (notamment leur durée déterminée ou non, leur caractère subordonné ou non et leur rémunération) et modifier, pendant la durée de vie de ces titres, les modalités et caractéristiques visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- déterminer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital ou les capitaux propres de la Société notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de dividendes, réserves ou primes ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital ou les capitaux propres (y compris en cas d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, toute modalité permettant d'assurer, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou des bénéficiaires d'option de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions ;

- en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, fixer la nature, le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi que leurs modalités et caractéristiques, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au prix d'émission visé ci-dessus, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront effectivement souscrits et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- imputer, le cas échéant, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et, s'il le juge opportun, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités utiles ou nécessaires aux émissions visées ci-dessus, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

**9)** décide de fixer à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de cette délégation.

**10)** prend acte que cette délégation met fin, avec effet immédiat, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024, par le vote de sa vingt-cinquième résolution.

#### ● VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

**Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de certaines catégories de bénéficiaires, dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'actionnariat salarié**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

**1)** délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il fixera, tant en France qu'à l'étranger, par émission à titre onéreux ou gratuit, d'actions ordinaires et/ou

de toutes valeurs mobilières régies par les articles L. 228-92 alinéa 1 ou L. 228-93 alinéas 1 et 3 du Code de commerce, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions ordinaires à émettre par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes (y compris des titres de capital donnant droit à l'attribution de titres de créance), suivant le cas, réservées aux personnes répondant aux caractéristiques des catégories (ou de l'une des catégories) définies ci-dessous.

**2)** décide que le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement ou à terme, en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder deux millions huit cent mille (2 800 000) euros ou sa contre-valeur en toute autre monnaie autorisée ou en unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce plafond est commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution et de la vingtième résolution ci-avant.

Il est précisé que :

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions législatives et réglementaires, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global de trente millions (30 000 000) d'euros prévu au paragraphe 2) de la seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation.

**3)** décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessous le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et/ou valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution, laquelle emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit et de réserver le droit de les souscrire aux catégories de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes :

- a)** des salariés et mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, des sociétés du Groupe liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; et/ou
- b)** des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ou autres entités françaises ou étrangères, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (a) du présent paragraphe ; et/ou

c) tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (a) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariés équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe.

Il est précisé que la présente résolution pourra être utilisée aux fins de mettre en œuvre des formules à effet de levier.

4) décide que le prix d'émission de chaque action de la Société sera fixé par le Conseil d'Administration par application d'une décote maximum de 30% sur la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration, ou de son délégataire, fixant le prix de souscription de l'augmentation de capital ou, en cas d'augmentation de capital concomitante à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne, le prix de souscription de cette augmentation de capital (vingtième résolution ci-dessus). Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote afin de tenir compte, notamment des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

5) il est précisé que l'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues.

6) décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, y compris celui d'y surseoir, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment aux fins de :

- fixer la date, le montant des émissions et le prix d'émission des actions nouvelles à émettre ainsi que les autres modalités de l'émission, y compris les délais, les conditions de souscription, la date de jouissance, même rétroactive et le mode de libération desdites actions ;
- arrêter la liste des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein des catégories définies ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des périodes de souscription ;
- imputer, le cas échéant, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et, s'il le juge opportun, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- déterminer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital ou les capitaux propres de la Société notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes,

d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de dividendes, réserves ou primes ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital ou les capitaux propres (y compris en cas d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, toute modalité permettant d'assurer, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou des bénéficiaires d'option de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions ;

- prendre toutes mesures pour la réalisation des émissions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital social résultant de la présente résolution et procéder à l'émission des actions et à la modification corrélative des statuts, ainsi que de procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités utiles ou nécessaires aux émissions visées ci-dessus, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

7) décide que la présente délégation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

8) prend acte que cette délégation met fin, avec effet immédiat, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024, par le vote de sa vingt-sixième résolution.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES (22<sup>e</sup> RÉSOLUTION)

### OBJECTIF

Par la vingt-deuxième résolution, il vous est proposé de modifier les articles 12, 13 et 19 des statuts en application des dispositions de la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France et du décret n°2024-904 du 8 octobre 2024 relatif à la mise en œuvre des mesures de modernisation des modalités de réunion et de consultation des organes de décision de certaines formes de sociétés commerciales.

Les modifications proposées visent à apporter plus de souplesse à l'organisation des réunions et la prise de décision au sein du Conseil d'Administration ainsi qu'à formaliser au sein des statuts la retransmission en direct et en différé de votre Assemblée Générale.

● **VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION**

**Modifications statutaires : modification des articles 12, 13 et 19 des statuts**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration décide, en application de la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France et du décret n°2024-904 du 8 octobre 2024 relatif à la mise en œuvre

des mesures de modernisation des modalités de réunion et de consultation des organes de décision de certaines formes de sociétés commerciales, de modifier :

a) l'article 12 des statuts relatif aux décisions du Conseil d'Administration prises par voie de consultation écrite ainsi qu'au recours au vote par correspondance.

Les paragraphes V et VI de l'article 12 des statuts sont désormais remplacés par les paragraphes V à VII rédigés comme suit :

ARTICLE 12 - DÉLIBÉRATIONS	ARTICLE 12 - DÉLIBÉRATIONS
RÉDACTION ACTUELLE	NOUVELLE RÉDACTION
<p><b>V</b> - Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'Administration prévues au troisième alinéa de l'article L. 225-37 peuvent être prises par consultation écrite des Administrateurs.</p>	<p><b>V</b> - Les décisions du Conseil peuvent être prises par consultation écrite des Administrateurs, y compris par voie électronique, sous réserve qu'aucun d'eux ne s'y oppose.</p> <p>Le Président du Conseil d'Administration (ou toute autre personne habilitée à le convoquer) invite, directement ou par l'intermédiaire du Secrétaire du Conseil d'Administration, les Administrateurs à se prononcer par consultation écrite sur un projet de décision(s) qu'il leur transmet. La consultation est adressée par tous moyens.</p> <p>Les Administrateurs doivent se prononcer dans un délai raisonnable déterminé par l'auteur de la consultation au regard du contexte et de la nature des décisions à prendre.</p> <p>S'ils ne répondent pas dans ce délai et sauf extension de ce délai par l'auteur de la consultation, ils sont réputés ne pas avoir participé à la consultation.</p> <p>Si l'un des Administrateurs s'oppose à ce que la décision soit prise par voie de consultation écrite, ce dernier doit faire part de son opposition au Président du Conseil d'Administration (ou à l'auteur de la consultation) par tous moyens écrits ; ladite opposition devant être reçue par le Président dans le délai indiqué dans la consultation.</p> <p>La décision ne peut être adoptée que si elle reçoit le soutien d'une majorité d'Administrateurs ayant pris part à la consultation écrite, qui doivent eux-mêmes représenter au moins la moitié des membres du Conseil d'Administration en exercice. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.</p> <p>Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration peut prévoir des modalités supplémentaires de consultation le cas échéant.</p> <p><b>VI</b> - Les Administrateurs, qui en font la demande, et en accord avec le Président du Conseil d'Administration, peuvent voter par correspondance, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, préalablement à la réunion du Conseil d'Administration au moyen d'un formulaire transmis par la Société.</p>

ARTICLE 12 - DÉLIBÉRATIONS	ARTICLE 12 - DÉLIBÉRATIONS
<b>RÉDACTION ACTUELLE</b>	<b>NOUVELLE RÉDACTION</b>
<p><b>VI</b> – Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, le cas échéant établi sous forme électronique, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou le secrétaire désigné.</p>	<p><b>VII</b> – Les délibérations <b>et décisions</b> du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, le cas échéant établi sous forme électronique, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou le secrétaire désigné.</p>

Le reste de l'article est inchangé.

b) l'article 13 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le premier alinéa de l'article 13 des statuts est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 13 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ARTICLE 13 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>RÉDACTION ACTUELLE</b>	<b>NOUVELLE RÉDACTION</b>
<p><b>I</b> - Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité.</p>	<p><b>I</b> - Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux <b>et</b> environnementaux de son activité.</p>

Le reste de l'article est inchangé.

c) l'article 19 des statuts relatif aux généralités du fonctionnement des assemblées générales.

Le dernier alinéa de l'article 19 des statuts est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 19 - GÉNÉRALITÉS	ARTICLE 19 - GÉNÉRALITÉS
<b>RÉDACTION ACTUELLE</b>	<b>NOUVELLE RÉDACTION</b>
<p>Si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet est autorisée.</p>	<p>L'Assemblée Générale est retransmise en direct et en différé, à moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission. L'enregistrement de l'Assemblée Générale est consultable sur le site internet de la Société, dans les conditions, formes et délais fixés par la loi.</p>

Le reste de l'article est inchangé.

## RÉSOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS (23<sup>e</sup> RÉSOLUTION)

#### OBJECTIF

La **vingt-troisième résolution** est la résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités relatives aux résolutions adoptées par l'Assemblée.

#### ● VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

##### Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour procéder à tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.





# PUBLICIS GROUPE

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

À retourner à :  
Publicis Groupe, Service Relations Investisseurs  
133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France

Je soussigné(e) :  Monsieur  Madame

Nom ..... Prénom(s) .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Pays ..... propriétaire de ..... actions

souhaite recevoir à l'adresse ci-dessus en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2025, des documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce.

À ..... le ..... / ..... / 2025

Signature :

**Nota :** en vertu de l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 101 724 744 €  
Siège social : 133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France  
542 080 601 RCS Paris, SIRET 542 080 601 00017, APE 7010Z, Tél. + 33 (0)1 44 43 70 00







## FORMULAIRE D'OPTION POUR LA E-CONVOCAATION

En votre qualité d'actionnaire au nominatif de Publicis Groupe SA, vous recevez chaque année par voie postale un dossier de convocation à l'Assemblée Générale. Publicis Groupe SA vous propose d'opter pour la *e-convocation*, c'est-à-dire de recevoir votre convocation par voie électronique, pour les prochaines assemblées générales. Cette convocation électronique remplacera la convocation adressée habituellement par voie postale.

### La *e-convocation* à l'Assemblée Générale, c'est simple, sécurisé et écologique !

Pour opter pour la *e-convocation* à compter de la prochaine Assemblée Générale, il vous suffit soit :

- de vous connecter directement à la rubrique « e-consentement » du site <https://www.investor.uptevia.com> ;
- de compléter le coupon-réponse ci-dessous en inscrivant lisiblement votre nom, prénom, date de naissance et adresse électronique et de le renvoyer par courrier à Uptevia.



## COUPON-RÉPONSE AFIN D'OPTER POUR LA E-CONVOCAATION

### Par courrier postal à l'attention de :

Uptevia  
Service Assemblées Générales  
90-110 Esplanade du Général de Gaulle  
92931 Paris La Défense Cedex

### Je souhaite bénéficier des services de communication électronique liés à mon compte-titres concernant les assemblées générales et ainsi recevoir sous format électronique :

- ma convocation ainsi que la documentation relative aux assemblées générales des actionnaires de la société Publicis Groupe SA

Pour ce faire, je renseigne les champs suivants (tous les champs sont obligatoires et doivent être saisis en majuscules) :

Monsieur                       Madame

Nom (ou dénomination sociale) : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : .....

Adresse électronique : ..... @ .....

Fait à ..... le .....

Signature

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est Publicis Groupe, société anonyme immatriculée sous le numéro 542 080 601 située au 133, avenue des Champs-Élysées à Paris (75008), pour permettre à ses actionnaires de consentir à la convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires sous format électronique. Le traitement repose sur votre consentement. Les données collectées (nom, prénom(s), date de naissance, adresse électronique) seront communiquées à Uptevia, ainsi qu'aux prestataires externes auxquels le responsable de traitement fait appel. Elles sont conservées pendant toute la durée du service de convocation par voie électronique et détruites dans un délai de 3 ans après cessation du service et/ou clôture de votre compte-titres. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse : [privacyofficer@publicisgroupe.com](mailto:privacyofficer@publicisgroupe.com). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits de protection de vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



**Publicis  
Consultants**

Création : Publicis Consultants.  
Couverture : © CD/PHOTONONSTOP,  
Supawat Subcharoensuk-Istock/Getty images



**PUBLICIS GROUPE SA**

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 101 724 744 €  
Siège social : 133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris - France  
Tél. : +33(0)1 44 43 70 00  
542 080 601 RCS Paris, SIRET 542 080 601 00017, APE 7010Z